



Document

AMÉNAGEMENT FORESTIER

2018 - 2037

FORÊT COMMUNALE D'ONANS

"Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier"

Département : Doubs (25)

Surface retenue pour la gestion : 364,59 ha

Révision d'aménagement

Altitudes extrêmes : 360 m – 480 m

Schéma régional d'aménagement : Franche-Comté

Identifiant aménagement : **A031026H**



Office National des Forêts

Document ONE

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE ONANS	4

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN..... 8

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	8
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	8
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS.....	8
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES	10
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	11
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	11
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	14
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET.....	19
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE.....	19
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE	21
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU)	23
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	25

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS..... 26

2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	26
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	27
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	27
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	27
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	28
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	28
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	29
2.3.3 TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE.....	29
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION.....	29
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES	29
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES	31
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES	31
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2018 - 2037	31
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS	31
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE.....	33
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	41
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	43
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	45
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET	45
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES	46
2.5.8 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L' AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB.....	46
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR LES ARTICLES L. 122-7 (§ 2°) ET L. 122-8 DU CODE FORESTIER	46

TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI..... 47

3.1 RECAPITULATIFS.....	47
A – VOLUMES DE BOIS A RECOLTER	47
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS	48
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT	50

Document ONE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE ONANS

Le contexte :

Le village d'Onans est situé dans le nord-est du département du Doubs, à 3 km de l'Isle-sur-le-Doubs et à proximité immédiate du département de la Haute-Saône.

La forêt communale -d'une superficie de 364,59 hectares- est composée de 42 parcelles dispersées à l'est et au nord-est du village pour les parcelles 1 à 18 (4 massifs distincts) et à l'ouest et au sud-ouest pour les parcelles 19 à 42 (également 4 massifs distincts).

Les parcelles 9 à 13 sont les plus fréquentées par le public en raison de leur proximité immédiate avec le village. Toutefois la fréquentation de l'ensemble des parcelles reste faible et principalement le fait de promeneurs locaux.

La forêt communale d'Onans présente des altitudes comprises entre 360 et 480 m avec des pentes variables mais relativement modérées sur la majorité de sa surface (au-delà de 30 % sur quelques secteurs). Elle offre majoritairement de bonnes potentialités en matière de fertilité des stations forestières présentes.

Les études de terrain, base de travail pour la rédaction de l'aménagement forestier, ont fait ressortir la composition suivante en essences forestières :

Essences présentes	Surface boisée (ha)	% de la surface boisée
Chênes	131,27	36 %
Hêtre	120,06	33 %
Feuillus précieux (merisier, érable, frêne)	9,95	3 %
Charme	14,40	4 %
Autres feuillus (tremble, robinier, saule)	17,51	5 %
Résineux (épicéa, pins noir et sylvestre, mélèze, sapin pectiné.)	71,39	19 %

Les enjeux principaux de la forêt :

La forêt communale d'Onans est caractérisée par les trois enjeux majeurs suivants :

- La fonction de production ligneuse est l'objectif principal affecté à la forêt. Elle est justifiée par la présence de stations fertiles et un accroissement biologique estimé à 4,75 m³/ha/an.
- La fonction sociale (accueil, paysage) est reconnue sur 81 hectares (proximité village, visibilité externe, fréquentation du public).
- La fonction écologique est forte sur 0,07 hectare du fait de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope relatif à la protection des chiroptères dans la mine-grotte du Coteau Couillery.

Bilan de l'aménagement précédent :

- **Bilan des récoltes / bilan volume :** (Période de l'aménagement passé : 1998 à 2017 / 20 ans). Avec un prélèvement moyen annuel de 2 449 m³/an, les volumes récoltés ont été nettement supérieurs (+ 46 %) au Volume Présupposé Réalisable estimé à 1 677 m³/an.
- **Bilan des régénérations :** 35,58 hectares ont été régénérés en totalité sur l'ensemble des 74,06 hectares prévus en régénération (Régénération + Régénération élargie). La surface dont la régénération a été entamée durant la période s'établit quant à elle à 61,55 hectares. La surface de 12,51 ha « manquante » correspond à la parcelle 28 et à l'UG 38RL qui n'ont pas été entamées du fait de plusieurs régénérations en cours au même moment.
- **Bilan financier :** Sur la période 2007 – 2016 (10 ans)
Le bilan financier fait apparaître un bénéfice moyen annuel de 34 264 €/an pour l'ensemble de la forêt (soit 94 €/ha/an).

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Les objectifs assignés à la forêt durant l'aménagement précédent seront poursuivis, conformément à l'engagement n°77 du Grenelle de l'environnement « dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable ».

La fonction de production est validée à travers la poursuite du traitement en :

- Futaie régulière sur 364,59 ha : (363,12 ha en sylviculture + 0,4 ha d'emprise de lignes électriques + 1,07 hors sylviculture).

Avec un groupe de régénération de 88,64 ha et la volonté de favoriser les chênes, hêtres et feuillus précieux lors des coupes et travaux sur :

- 45,08 ha de régénération stricte, dans les unités de gestion 6_r (0,23 ha), 10_r (5,64 ha), 11_r (0,73 ha), 14_r (10,51 ha), 28_r (11,01 ha), 32_r (8,46 ha) et 34_r (8,50 ha).
- 43,56 ha de régénération élargie, dans les unités de gestion 1_rl (5,38 ha), 2_rl (10,93 ha), 3_rl (10,09 ha), 4_rl (5,13 ha), 5_rl (4,47 ha), 7_rl (3,56 ha), 19_rl (0,23 ha) et 25_rl (3,59 ha), avec poursuite des éclaircies résineuses, sauf problème sanitaire.

Le programme d'actions prévoit :

- **pour les coupes :** traitement en futaie régulière, rotation moyenne entre coupes de 10 ans pour les unités de gestion classées en « amélioration 1 » (rotation longue), rotation moyenne entre coupes de 12 ans pour les unités en « amélioration 2 » (rotation longue), rotation moyenne entre coupes de 6 ans pour les secteurs en épicéas et 12 ans pour les secteurs en pins noirs et sylvestres des unités de gestion en « amélioration résineuse ».
- **pour les travaux :**
 - Assurer l'entretien des jeunes peuplements installés : dégager (nettoyer) les plantations, espacer les tiges (dépressage),
 - Assurer le renouvellement des unités de gestion classées en régénération. Favoriser l'ensemencement naturel par la méthode des coupes progressives,
 - Améliorer la desserte : création de 2 nouvelles places de dépôt et création d'une aire de retournement afin d'optimiser la mobilisation des bois,
 - Maintenir l'existant dans un état satisfaisant : entretien des limites et du parcellaire, renouvellement des plaques de parcelles vieillissantes.
- **pour les mesures en faveur de l'environnement :**
 - Prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière courante,
 - Respect de la réglementation liée à la présence de l'APB protection des chiroptères dans le périmètre de celui-ci (ni coupes ni travaux),
 - Constitution d'une trame renforcée d'arbres bio dans le périmètre de la ZNIEFF mini-grotte du Coteau Couillery.

Bilan prévisionnel

➤ Bilan volume escompté

En m³ « aménagement » : Volumes présumés récoltables estimés à 1 621 m³ aménagement / an soit 4,46 m³/ha/an (sur les 363,12 ha en sylviculture de production) ; pour une production biologique estimée aux alentours de 4,75 m³/ha/an.

En m³ « bois fort » : Volumes présumés récoltables estimés à 1 731 m³ bois fort / an soit 4,77 m³/ha/an (sur les 363,12 ha en sylviculture de production).

➤ Bilan financier escompté

Recettes annuelles envisagées : **53 970 €/ an** dont 53 370 €/an de ventes de bois sur pied et 600 €/an de location de chasse.

Dépenses annuelles envisagées : **14 062 €/ an** pour les travaux (dont 1 050 €/ an en moyenne pour la création de places de dépôt, de retournement et l'entretien de la desserte ; 1 292 €/ an pour l'entretien des périmètres et lignes de parcelles).

A ces dépenses d'entretien et d'amélioration du patrimoine existant, viennent s'ajouter **5 388 €/ an** de frais de garderie et **730 €/ an** de taxe sur les forêts aménagées (contribution Loi de Finances de 2012 de 2€/ha/an).

Enfin, il convient d'ajouter le remboursement du prêt FFN qui s'est remis en place en 2015 pour une durée de 15 ans avec un remboursement annuel de **7 865 €**.

Le montant des dépenses totales annuelles estimées se monte donc à **28 045 €/ an**.

Bilan financier net moyen annuel estimé à + 25 925 €/ an (53 970 €/ an – 28 045 €/ an), soit un revenu escompté de **+ 71 €/ ha / an**.

L'effort financier consenti correspond à la volonté de la municipalité d'assurer le renouvellement des peuplements tout en conduisant à léguer aux générations futures une forêt en meilleur équilibre, davantage apte à remplir ses fonctions économique, sociale et écologique.



Document ci-dessus : Schéma du cycle de croissance de la forêt régulière (semis, fourré, gaulis, perchis, jeune futaie, futaie adulte).

Document ONE

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- Propriétaire de la (des) forêt(s)
- Dénomination – Localisation

Situation administrative	
Type de propriété	Commune
Nom de l'aménagement	Aménagement de la forêt communale d'Onans
Département(s) de situation	Doubs (25)
Région nationale IFN de référence	301 Avants Monts Jurassiens
Directive régionale d'aménagement ou schéma régional d'aménagement	Franche-Comté

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Doubs (25)	Onans	364,58 90
Total		364, 58 90

- Période d'application de l'aménagement
2018 - 2037

- Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
FC d'Onans	F07969M	364,58 90	29/01/1999	1998	2017

- Carte de situation de la forêt
Voir la carte 4.1 – Plan de situation.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- Les surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	364,58 90	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	364, 59	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	364,19	ha, ares
Surface en sylviculture de production	363, 12	ha, ares

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure en annexe 5.1 - *Extrait de la matrice cadastrale et concordance parcelles cadastrales / parcelles forestières*. Voir les annexes 5.2 – *Modifications foncières* et 5.3 - *Tableau des surfaces totales, en sylviculture et hors sylviculture par parcelle*.

- **Etat des lieux**

L'écart de surface entre la surface cadastrale retenue et la surface en sylviculture de production s'explique par la présence d'une emprise de ligne électrique 63 KV en parcelle 6 pour une surface de 40 ares et la décision de placer en hors sylviculture la station forestière 19 d'une surface de 1,07 ha..

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Les différents arrêtés, procès-verbaux de délimitation et de bornage ainsi que les plans sont archivés à l'agence ONF. La forêt communale d'Onans a fait l'objet d'une délimitation générale en 1852.

- **Origine de la propriété forestière**

Cette forêt appartient à la commune d'Onans depuis des temps très anciens. Le plus ancien document connu est le plan de délimitation générale daté de 1852.

Des applications et distractions du régime forestier plus récentes ont modifié la surface de la forêt.

La forêt communale d'Onans fait partie intégrante du patrimoine de la commune.

- **Parcellaire forestier**

La numérotation des parcelles du précédent aménagement a été conservée.

Les surfaces des parcelles du précédent aménagement ont été modifiées afin de mettre leur surface en conformité avec la surface cadastrale correspondante. Des mesures sur le terrain (GPS, Topofil) et l'utilisation de données géospatiales (BDPARCEL© et BDORTHO© de l'Institut Géographique National (IGN)) ont également permis d'approcher au mieux la surface des parcelles cadastrales à la réalité sur le terrain.

Mais, dans tous les cas, il n'y a aucune garantie d'exactitude dans la correspondance entre la surface forestière indiquée dans l'aménagement et la surface réelle sur le terrain.

En cas de discordance constatée avec la surface correspondante annoncée à l'aménagement, la mise en conformité sera effectuée au moment de la prochaine révision d'aménagement.

- **Concessions**

Concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation	Surface concernée
Ligne EDF 63 KV Abbenans-Bethoncourt	01/07/1981	Parcelle 6	40 ares
Pipe-Line européen	01/03/1972	« Au Pas des Charmes » et « bois des Chausselles »	10 ares (contigu mais hors forêt)
Canalisation d'eau	03/01/1960	Chemin forestier au canton de la Broche	

En forêt publique, les concessions :

- rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt,

- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière,
- ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet	faible	reconnu	fort	
		1,47	60,25	302,87		= 364,59
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	
			359,44	5,08	0,07	= 364,59
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		Local	reconnu	fort	
		283,62	80,97		= 364,59	
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort		
	364,59				= 364,59	

Pour la production ligneuse, l'enjeu est reconnu sur la plus grande partie de la forêt au vu de la potentialité des stations forestières décrites ; il est faible sur les stations 5, 15b, 17 et sans objet pour les deux zones classées hors sylviculture.

La fonction écologique présente un enjeu reconnu sur une surface de 5,08 hectares situés en parcelle 22 et correspondant à la ZNIEFF de type 1 Mine-grotte du Coteau Couillery.

Egalement en parcelle 22, puisque au cœur de la ZNIEFF mentionnée ci-dessus, un enjeu fort s'applique sur une surface de 0,07 ha du fait de l'arrêté préfectoral dadue/4B/n°5024 du 13 octobre 1988 relatif à la protection des chiroptères dans l'ensemble des anciennes mines du Doubs (APB Chiroptères).

La majeure partie de la forêt d'Onans est sans statut de protection paysagère, l'accueil du public étant limité et les promeneurs clairsemés. La fonction sociale est en conséquence un enjeu reconnu uniquement pour les zones les plus sensibles d'un point de vue paysager et accueil du public. Cela concerne les parcelles 9 à 18 du fait de la proximité du village et de la présence de deux axes routiers : la RN 83 et le CD 455. Les seuls aménagements touristiques installés en forêt sont un banc en parcelle 10 ainsi qu'un ancien arboretum en parcelle 7 proposant un court parcours botanique agrémenté de panneaux d'un âge certain.

La protection contre les risques naturels est sans objet pour la forêt.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

Le lecteur se référera utilement à la carte 4.2 - *Carte des fonctions principales* où les différents niveaux d'enjeux sont présentés.

- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

Menaces	<i>surface concernée</i>	Explications succinctes
- Problèmes sanitaires graves		
- Déséquilibre grande faune / flore		
- Incendies		
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique		
- Autres (préciser)	80 ha 96 a	Présence importante de mitraille sur les parcelles 9 à 18
Autres éléments forts imposant des mesures particulières	<i>surface concernée</i>	Explications succinctes
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel		
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		
- Importance sociale ou économique de la chasse	364 ha 59 a	ACCA Onans
- Pastoralisme		
- Pratique de l'affouage	292 ha 12 a	
- Contrats Fonds Forestier National en cours	58 ha 05 a	Localisation : parcelles 1 à 6
- Dispositifs de recherche		

- **Démarches de territoires**

La forêt d'Onans n'est concernée par aucune Charte Forestière de Territoire.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt est située entre 360 et 480 m d'altitude. Le relief et les expositions des versants figurent sur le fond de carte IGN utilisé pour la cartographie.

Il n'y a pas de cours d'eau qui traverse ou longe la forêt communale d'Onans.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Type de climat : Le climat franc-comtois est un climat de transition soumis à une double influence : océanique par sa pluviosité importante en quantité comme en fréquence, continentale par l'existence de deux saisons thermiques bien marquées : un hiver plutôt rigoureux et un été chaud.

Données : Les données météorologiques sont issues de la base de données "NORMALES AURELHY" (Météofrance). La période indiquée est de 1981 à 2010.

Données météorologiques (moyennes annuelles)	
Température (° C)	10,15°C
Précipitations (mm)	1 195 mm
Nombre de jours de gel	91

Accidents météorologiques ayant marqué la forêt: tempête du 26 décembre 1999 (1 452m³ de chablis).

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

- **Géologie**

La forêt d'Onans repose principalement sur des terrains du Jurassique supérieur et moyen présentant des placages limoneux.

- **Unités stationnelles**

La définition des stations forestières repose sur le *Catalogue synthétique des stations forestières des plateaux calcaires francs-comtois à l'étage feuillu*, Thérèse BEAUFILS et Gilles BAILLY.

L'étude des stations s'est déroulée sur le terrain au cours des mois de mai et juin 2017. La méthode employée pour les relevés était à l'avancement, en réalisant une placette par hectare.

Les différents types de stations rencontrés dans la forêt communale d'Onans sont présentés dans le tableau suivant. Le type et l'intitulé de la station permettent d'en retrouver les caractéristiques (sol en particulier) ainsi que les principaux atouts et contraintes dans le catalogue des stations. Le tableau présente également, pour chaque type de station, le niveau de fertilité.

Unité stationnelle		Surface		Essences Adaptées	Fertilité	Essences-objectif principales (*)
Code	Libellé	ha	%			
Catalogue synthétique des stations forestières des plateaux calcaires franc-comtois à l'étage feuillu						
5	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie sur sol assez superficiel sur calcaire.	51,55	14,14 %	Hêtre, chêne sessile, alisier blanc, merisier, charme.	Assez faible	Hêtre
6	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile sur sol moyennement profond.	66,26	18,17 %	Hêtre, chêne sessile, merisier, charme, érable champêtre.	Moyenne à élevée	Hêtre, chêne sessile
7	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile sur sol profond sur calcaire.	69,45	19,05 %	Chêne sessile, hêtre, alisier torminal, merisier, charme.	Elevée	Chêne sessile, hêtre.
10	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésoneutrophile à acidocline sur limon.	69,21	18,98 %	Hêtre, chêne sessile, merisier, alisier torminal, érable sycomore.	Elevée	Hêtre, chêne sessile.
11	Hêtraie-chênaie sessiliflore-(charmaie) mésoacidiphile à acidiphile sur limon.	3,67	1,01 %	Hêtre, chêne sessile, merisier, tilleul à petite feuilles.	Assez élevée à moyenne	Hêtre, chêne sessile.
15b	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie thermoxérocline sur calcaire.	6,05	1,66 %	Hêtre, chêne sessile, alisier blanc, érable à feuilles d'obier, érable champêtre.	Moyenne	Hêtre, chêne sessile.
17	Chênaie-charmaie-tillaie-ébrale hygrosiaphile à scolopendre.	2,65	0,73 %	Erable sycomore, tilleul à grandes feuilles, érable champêtre, charme, érable plane	Moyenne à faible	Erable sycomore, tilleul à grandes feuilles.
19	Hêtraie hygrosiaphile à dentaire	1,07	0,29 %	Hêtre, érable sycomore, érable plane, frêne commun, orme des montagnes	Elevée à très élevée	Hêtre.
25	Hêtraie-chênaie-charmaie neutrophile à mésoneutrophile sur marne altérée	25,16	6,90 %	Hêtre, chêne sessile, alisier torminal, merisier, érable sycomore.	Elevée	Hêtre, chêne sessile.
26	Hêtraie-chênaie-charmaie mésoneutrophile à acidocline de versant, sur limon épais	28,82	7,90 %	Chêne sessile, hêtre, merisier, érable sycomore, érable plane.	Elevée	Chêne sessile, hêtre.
27	Hêtraie-chênaie-charmaie de bas de versant sur matériaux colluviaux	33,51	9,19 %	Chêne sessile, chêne pédonculé, hêtre, merisier, érable sycomore.	Très élevée	Chêne sessile, chêne pédonculé, hêtre.
28	Chênaie-(hêtraie)-charmaie de dépression karstique (dolines, vallons secs) sur matériaux colluviaux drainés	4,88	1,34 %	Chêne pédonculé, chêne sessile, hêtre, merisier, frêne commun.	Elevée	Chêne pédonculé, chêne sessile, hêtre.
34	Chênaie pédonculée-frênaie hydrocline sur sols colluviaux à nappe profonde.	2,31	0,63 %	Chêne pédonculé, frêne commun, aulne glutineux, érable sycomore, orme lisse.	Très élevée	Chêne pédonculé, frêne commun.
		364,59	100 %			

* Figure en gras l'essence objectif retenue

- **Carte des unités stationnelles**

Voir la carte 4.3 - *Carte des stations forestières.*

Voir également l'annexe 5.4 - *Répartition des stations par parcelle.*

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les relevés sur le terrain ont été effectués au cours des mois de mai et juin 2017. La méthode utilisée consistait en la réalisation d'une placette par hectare avec tour relascopique. Pour chaque peuplement ainsi individualisé, la description a porté sur les critères de structure, de richesse, de composition, d'état sanitaire, de durée de survie, d'importance du couvert, etc.

La typologie de référence utilisée est la *Typologie des peuplements de Franche-Comté*.

Le seuil de prise en compte a été fixé à 0,5 ha. Localement, des peuplements particuliers (taches de résineux ou de jeunes feuillus, etc.) ou correspondant à des milieux présentant un grand intérêt écologique (zones humides, etc.) sur une surface plus faible ont toutefois pu être répertoriés.

On entend par :

- petits bois (PB) : les classes de diamètre 20 et 25 cm ;
- bois moyens (BM) : les classes 30, 35, 40 et 45 cm ;
- gros bois (GB) : les classes 50 cm et + ;
- très gros bois (TGB) : les classes 70 cm et +.

- **Essences présentes**

Essences présentes	Surface boisée (ha)	% de la surface boisée
Chênes	131,27	36 %
Hêtre	120,06	32,93 %
Feuillus précieux ¹	9,95	2,73 %
Charme	14,40	3,95 %
Autres feuillus ²	17,51	4,80 %
Résineux ³	71,39	19,58 %

¹ Merisier, érable, frêne..

² Tremble, robinier, saule.

³ Epicéa, pins noir et sylvestre, sapin pectiné, mélèze.

- Répartition des types de peuplement

Type	Description	Surface retenue pour la gestion	
		(ha,a)	%
Peuplements réguliers résineux			
R01	Peuplement ouvert en cours de régénération ; $0,5 \text{ m} < h_{\text{semis}} \leq 1,5 \text{ m}$		
R02	Peuplement ouvert en cours de régénération ; $1,5 \text{ m} < h_{\text{semis}} \leq 3 \text{ m}$		
R03	Peuplement ouvert en cours de régénération ; $h_{\text{semis}} > 3 \text{ m}$		
R1-1	Semis ou plants résineux ; $h_{\text{semis}} < 1,5 \text{ m}$	5,98	1,6
R2	Gaulis / bas-perchis résineux		
R3	Perchis (de la première éclaircie à $\varnothing \leq 25 \text{ cm}$)	52,28	14,3
R4	Jeune futaie résineuse ($25 < \varnothing \leq 40 \text{ cm}$)	14,21	3,9
R5	Futaie résineuse adulte ($40 < \varnothing \leq 60 \text{ cm}$)		
R6	Futaie résineuse mûre ($\varnothing > 60 \text{ cm}$)		
RD	Futaie résineuse dépérissante		
Peuplements réguliers feuillus			
O1	TSF ou futaie ouvert sur semis naturels ; $h_{\text{semis}} \leq 1,5 \text{ m}$	17,50	4,8
O2	TSF ou futaie ouvert sur semis naturels ; $1,5 \text{ m} < h_{\text{semis}} \leq 3 \text{ m}$		
SF	Semis ou plants feuillus ; $h_{\text{semis}} < 1,5 \text{ m}$	2,94	0,8
GP	Gaulis et perchis feuillus		
GP-G	Gaulis feuillus ($3 \text{ m} < h \leq 8 \text{ m}$)	27,96	7,7
GP -P	Perchis feuillus (jusqu'à la première éclaircie, $8 \text{ m} < h \leq 14 \text{ m}$)	15,15	4,2
JF	Jeune futaie feuillue (de la première éclaircie à la fin des Petits Bois)	9,05	2,5
FA	Futaie feuillue adulte		
FM	Futaie feuillue mûre		
Peuplements feuillus issus de TSF			
RUI+	Peuplement ruiné ; $G < 5 \text{ m}^2$ balivable en essences précieuses		
RUI-	Peuplement ruiné ; $G < 5 \text{ m}^2$ non balivable en essences précieuses		
PB	Régularisé dans les Petits Bois	23,90	6,6
PB-BM	Mélange Petits Bois et Bois Moyens	28,47	7,8
PB-GB	Mélange Petits Bois et Gros Bois	7,99	2,2
BM	Régularisé dans les Bois Moyens	43,99	12,1
BM-GB	Mélange Bois Moyens et Gros Bois	68,15	18,7
GB	Régularisé dans les Gros Bois	17,37	4,8
TGB	Régularisé dans les Très Gros Bois	14,28	3,9
IR	Irrégulier type	14,97	4,1
Autres			
T	Taillis		
MEL	Mélange taillis – futaie		
VB	Espace non boisé mais boisable		
EMP	Emprises - vides non boisables	0,40	0,1
		364,59	100

Richesse / Capital sur pied

Les précisions sur la richesse des peuplements forestiers sont données au paragraphe C - Inventaires réalisés. Globalement, la forêt est moyennement riche en essences nobles avec une surface terrière de 18,4m²/ha.

Les informations sur le capital sur pied en essences nobles sont synthétisées sur la carte 4.4.3 - *Carte des peuplements : richesse*.

Etat sanitaire

L'état sanitaire général de la forêt d'Onans est correct. Aucun dépérissement marqué n'est observé dans les peuplements feuillus.

Néanmoins, compte tenu du caractère "vieilli" d'une partie des peuplements feuillus adultes, il convient de surveiller l'état des gros hêtres (*Nectria*) et des chênes pédonculés, notamment sur les stations à fort déficit hydrique estival.

L'état sanitaire des peuplements résineux est globalement satisfaisant même si localement l'apparition de scolytes entraîne des dépérissements qu'il convient de circonscrire en faisant preuve de réactivité dans la réalisation des coupes.

- **Répartition des essences principales forestières**

Essences principales	Types de peuplements					
	Types concernés	Peupl ^{ts} feuillus issus de TSF : RUI+, TGB, GP, BM, PB, IR (ha)	Jeunes feuillus : SF, GP-G, GP-P, JF (ha)	Ppl ^{ts} Rés ^x : R2, R3, R4 (ha)	TOTAL (ha)	%
Chênes		109,03	35,46		144,49	40
Hêtre		100,88	32,30		133,18	36
Feuillus précieux		1,44	1,84		3,28	1
Autres feuillus *		7,85	2,94		10,79	3
Résineux *				72,47	72,47	20
Surf. totale boisée		219,20	72,54	72,47	364,19	100

- **Carte des peuplements**

Voir les cartes 4.4.1 - *carte des peuplements : structure* et 4.4.2 : *carte des peuplements : composition* ainsi que l'annexe 5.5 - *Répartition des types de peuplement par parcelle*.

B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	74,06 ha
Surface effectivement régénérée	35,58 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

La surface terminée est inférieure de 12,51 ha à la surface prévue. 35,58 hectares ont été régénérés en totalité sur l'ensemble des 74,06 hectares prévus en régénération (Régénération stricte + Régénération élargie). La surface dont la régénération a été entamée durant la période s'établit quant à elle à 61,55 hectares. La surface de 12,51 ha « manquante » correspond à la parcelle 28 et à l'UG 38RL (1,50 hectare) qui n'ont pas été entamées du fait de plusieurs régénérations en cours au même moment, et de renouvellement de peuplements d'épicéas scolytés dans les parcelles 1, 3, 23 et 24 en 2006.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	35,58	
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	20,44	
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0,00	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	43,11	

		Stock de régénération par unité de gestion (ha)				Essences en place	Observations
Unité de gestion	Classe 0 (attente) régénération non entamée	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développement limité	Classe 2 (installée) régé. inférieure à 3m de quantité suffisante ou plantation de plus d'un an	Classe 3 (acquise) régé. supérieure à 3m			
Groupe de régénération	8R				2,62	Chêne, hêtre	
	10R				2,03	Chêne, hêtre, charme	
	11R				4,94	Chêne, hêtre, charme	
	14	1,51	9			Chêne, hêtre, divers nobles	
	20R			8,92		Mélèze, Robinier-faux-acacia	
	23				1,80	Chêne, hêtre	
	24				2,42	Chêne, divers nobles et non nobles	
	34		8,50			Hêtre, chêne, charme	
	38R				4,91	Hêtre, chêne	
	28	11,01					
Autres groupes	9				7,87	Chêne, hêtre, charme	
	25				4,45	Hêtre, charme	
	26				0,06	Hêtre, charme	
	41				6,56	Hêtre, chêne, divers nobles	
	42				3,45	Chêne, hêtre; charme	
	Total	12,52	17,50	8,92	43,11		

Ce bilan est fait avec les UG et surfaces du nouvel aménagement.

Les régénérations dans les parcelles 14 et 28, qui n'ont pas été entamées au cours de l'aménagement précédent, figurent dans la classe 0.

Les unités de gestion en classe 1 sont en cours de régénération (peuplement ouvert) ou doivent encore faire l'objet de compléments de plantations.

En classe 2 se trouvent les semis/fourrés de la parcelle 20 et en classe 3 les gaulis/perchis des parcelles 8, 9, 10, 11, 23, 24, 25, 26, 38, 41 et 42.

C - Inventaires réalisés

- Description du type d'inventaire réalisé**

Un inventaire en plein sur une surface de 47,40 ha a été effectué au mois de septembre et d'octobre 2017 où toutes les tiges précomptables ($\varnothing > 17,5$ cm) ont été recensées.

Le tarif de cubage utilisé est le Schaeffer rapide n° 12 (voir en annexe "5.8 - Tarif de cubage").

Les parcelles ou unités de gestion inventoriées figurent en annexe "5.9 - Résultats des inventaires".

- **Résultats synthétiques d'inventaire par essences et catégories de grosseur**

Essences	surface terrière		PB		BM		GB		TGB		Volume bois fort (tige +houp.)		Volume tiges (facultatif)	
	m ² /ha	%	% Nb	% V	m ³ /ha	%	m ³ /ha	%						
Chênes	6,6	35,9	1,3	0,1	32,3	16,6	55,9	58,2	12,6	25	92	38,1		
Hêtre	8,4	45,7	10,3	1	28,3	13,3	44,3	50	17	35,7	116	48		
Charme	2,1	11,4	58,4	27,8	40,2	66,3	1,4	5,9	0	0	22	9,1		
Autres feuillus	0,8	4,3	29,3	9,9	63,5	71	7,2	19,2	0	0	9	3,8		
Résineux	0,5	2,7	54,6	21,6	36,9	49,3	8,5	29,4	0	0	2	0,9		
Toutes Essences	18,4	100									241	100		

On peut estimer la précision des données issues de l'inventaire en plein entre - 15 % et + 10 % pour le nombre de tiges et le volume à l'hectare.

Pour le détail des résultats d'inventaire, le lecteur est invité à consulter l'annexe 5.9 - Résultats des inventaires.

- **Analyse des inventaires dendrométriques passés**

D'après les comparaisons avec l'inventaire précédent réalisé en 1998, l'accroissement courant moyen sur la forêt peut être estimé à 4,75 m³/ha/an (voir en annexe 5.10 - Estimation de la production).

Dans les unités de gestion inventoriées, le volume sur pied a diminué de 58 m³/ha (soit 21 %) par rapport à l'inventaire réalisé en 1998.

- **Surfaces portant des peuplements de Chêne de qualité élevée**

Les chênes de qualité (merrain) se trouvent dispersés en forêt.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	1,47	60,25	302,87		364,59

Il est à noter que la répartition des niveaux d'enjeu concernant la production ligneuse est déterminée sur la base des potentialités des stations forestières indiquées par les catalogues de stations, potentialités qui peuvent différer de la production actuelle de la forêt.

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
0,38	4,75

Les données sont issues des données acquises lors des inventaires pour la partie surface terrière et de la comparaison d'inventaires pour la partie volume (voir au § 1.2.2C).

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes récoltés de 1998 à 2017											
Régénération		Amélioration		Préparation		Jeunesse		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé		
en m ³ totaux récoltés au cours de l'aménagement											
19 780	16 769	8 099	10 603	4 442	5 255	1 220	4 102	33 546	36 729	8 260	
									Ecart		
									+9,48 %		
en m ³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)											
2,71	2,30	1,11	1,45	0,61	0,72	0,17	0,56	4,60	5,04	4,53	

Les produits accidentels représentent 901 m³ pour la partie régénération et 1 387 m³ pour les autres groupes.

Voir l'annexe 5.6 - *Bilan des récoltes de l'aménagement passé.*

- **Analyse succincte (obligatoire) du bilan des volumes récoltés.**

Groupe de régénération

Les prélèvements dans le groupe de régénération se sont avérés inférieurs aux prévisions. Ceci est notamment dû aux unités de gestion du groupe pour lesquelles la régénération n'est pas terminée ou n'a pas été entamée à ce jour.

Groupes d'amélioration et de préparation

Indépendamment des produits accidentels, le prélèvement a été supérieur aux prévisions qui étaient assez modérées (taux de prélèvement limité et rotation longue). Malgré cela, il est resté sensiblement inférieur à la production.

- **Commentaires succincts sur les qualités de bois exceptionnelles produites dans la forêt.**

Les principaux produits ligneux récoltés sont le chêne et le hêtre en tant que bois d'œuvre de qualité. Les débouchés sont le merrain, la menuiserie et la charpente pour le premier, le déroulage pour le deuxième. Le charme, bien présent, ne fournit cependant que peu de bois d'œuvre. Les feuillus précieux (alisier torminal, merisier, érable sycomore) agrémentent ponctuellement cette offre.

Les résineux (épicéas et pins) fournissent périodiquement des billons et bois de trituration à des prix intéressants.

- **Modes de mobilisation habituellement utilisés (bois sur pied, bois façonné, affouage).**

En règle générale, les bois sont vendus sur pied, à l'automne pour les feuillus et en juin pour les résineux.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Les routes forestières représentent un linéaire de 2,88 km à l'échelle de la forêt communale d'Onans.

En ce qui concerne les pistes accessibles aux tracteurs le linéaire s'établit à 6,16 km.

Enfin, les chemins accessibles aux véhicules légers comptabilisent 2,69 km.

On entend par route forestière les voies accessibles aux grumiers en charge de par leur gabarit (largeur, rayon de virage) et leur nature, par tout temps et toute l'année (hors épisodes de neige).

- **Principales difficultés d'exploitation :**

Le manque de places de dépôt figure parmi les principales difficultés d'exploitation (notamment en cas de dépôt de bois en bordure des routes publiques).

Aussi, afin de parfaire la desserte forestière, il convient de prévoir la création de deux nouvelles places de dépôts entre les parcelles 10/11 et 30/31 ainsi qu'une place de retournement en parcelle 7.

- **Schémas de desserte existants**

Actuellement la forêt n'est concernée par aucun Schéma Directeur de Desserte Forestière (SDDF).

- **Carte de la desserte**

Voir la carte 4.5 - Carte de la desserte et de l'hydrographie.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		359,44	5,08	0,07	364,59

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique	5,15	Protection des chiroptères	ZNIEFF de type 1 Mini-grotte du Coteau Couillery (Identifiant national : 430007869)
Biotope protégé par arrêté préfectoral	0,07	Protection des chiroptères	Arrêté Préfectoral DADUE/4B/n°5024 du 13 octobre 1988 relatif à la protection des chiroptères dans l'ensemble des anciennes mines du Doubs.

- Réglementation de la cueillette de certaines plantes sauvages (Arrêté préfectoral 91/DADUE/4B/n°792 du 11 mars 1991 portant réglementation de la cueillette de certaines plantes sauvages),
- Réglementation de la cueillette des champignons (Arrêté préfectoral 91/DADUE/4B/n°791 du 11 mars 1991 portant réglementation de la cueillette des champignons),
- Prévention des incendies de forêt (Arrêté préfectoral n°922 du 14 février 1977 relatif à la prévention contre les incendies de forêt),
- Réglementation du brûlage des végétaux sur pied (Arrêté préfectoral 88 / DADUE/4B/n°5424 du 4 novembre 1988 relatif au brûlage des végétaux sur pied).

• **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Faune remarquable d'intérêt communautaire			
Mammifères			
Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grotte-mine du Coteau Couillery	Gîte d'hivernage souvent dans des grottes ou des galeries. La chasse, en solitaire, se concentre en sous-bois au printemps et en milieu semi-ouvert à l'automne.	Oui
Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Grotte-mine du Coteau Couillery	Gîte d'hivernage, avant tout dans des grottes ainsi que des caves dans les villages mais aussi des mines, carrières et autres souterrains En forêt, chasse dans la strate arbustive plutôt à faible hauteur, mais aussi dans les couronnes des arbres et au ras du sol	Oui
Grand murin <i>Myotis myotis</i>	Grotte-mine du Coteau Couillery	Gîte d'hivernage dans des cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves) dispersées sur un vaste territoire. Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêts mixtes) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).	Oui
Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i>	Grotte-mine du Coteau Couillery	Gîte d'hivernage dans de vastes carrières souterraines. Le territoire de chasse couvre une quinzaine de kilomètres de rayon où sont exploitées les lisières de forêts de feuillus, les groupes d'arbres isolés à structure ouverte, les parcs et les bords de rivières.	Oui
Murin de daubenton <i>Myotis daubentonii</i>	Grotte-mine du Coteau Couillery	Gîte d'hivernage dans des cavités souterraines. Typiquement inféodée aux zones humides, l'espèce chasse toujours au-dessus de l'eau.	Oui
Murin de natterer <i>Myotis nattereri</i>	Grotte-mine du Coteau Couillery	Gîte d'hivernage dans de profondes fissures souterraines. Terrains de chasse forestiers ou en ripisylve.	Oui
Oiseaux			
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Observation	Observation en 2010 sur la commune d'Arcey, limitrophe.	Oui
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	Entendu en parcelle 32	Niche de préférence dans les peuplements à bois moyen, gros bois et très gros bois de hêtre (à partir de 1,5 à 2 m ² /ha de hêtre). Alimentation liée à la présence de bois mort et de fourmillières. Insensible au dérangement	Oui

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats génériques <i>Dénomination phytosociologique</i>	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)	
Habitats d'intérêt communautaire (<i>facultatif hors sites Natura 2000</i>)				Site Natura 2000	Hors site Natura 2000
Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> (Alliance des Hêtraies et hêtraies sapinières montagnardes)	9130	41.13(3)	Il a été choisi de placer l'intégralité de la surface de cet habitat, représenté par la station forestière 19, en hors-sylviculture afin de la préserver de toute perturbation.		1,07

Dénomination et regroupement des habitats d'après le "Guide régional des Habitats Forestiers et Associés à la forêt" (SFFC, 2002)

- **Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt**

Voir, ci-contre, la carte 4.6 - *Carte des enjeux environnementaux*.

- **Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire**

Les habitats d'intérêt prioritaire figurent sur la carte 4.3 - *Carte des stations forestières*.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		283,62	80,97		364,59

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

La forêt d'Onans se situe dans le périmètre de l'Atlas des paysages de Franche-Comté dans l'unité paysagère des avants-monts et avants-plateaux jurassiens.

- **Réglementations, plans départementaux et études existantes**

A ce jour, aucune étude paysagère spécifique ou schéma d'accueil du public en forêt n'existe.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

La forêt est peu fréquentée par le public. Elle n'est parcourue que par des ramasseurs de champignons et par quelques promeneurs provenant essentiellement de la commune et des communes voisines. Il n'y a pas de point d'attraction particulier.

- **Description succincte des équipements structurants**

Une aire de pique-nique avec trois tables-bancs et deux poubelles existait précédemment en bordure du CD 455. Les nuisances en découlant (abandon de déchets) ont conduit la commune propriétaire à procéder à la désinstallation de ces équipements.

Les seuls mobiliers destinés à l'accueil du public actuellement toujours en place sont :

- un banc situé en parcelle 10, le long de la piste, à l'orée du peuplement forestier,
- quelques panneaux explicatifs formant l'ossature d'un ancien parcours botanique situé en parcelle 7.

- **Classements réglementaires**

La forêt communale d'Onans n'est concernée par aucun classement réglementaire.

- **Equipements structurants existants par sites**

La forêt communale d'Onans ne présente pas d'équipement structurant.

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé		
Intermédiaire	Parcelles 9 à 18	Proximité du village et de la route départementale D643

B - Ressource en eau potable

- **Captages d'eau potable non réglementés**

A notre connaissance, il n'existe pas de captage d'eau potable non réglementé en forêt.

Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt

Il n'existe pas de captage d'eau potable réglementé en forêt.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	364,59				364,59

La forêt d'Onans n'est pas particulièrement sujette à des risques naturels d'ordre physique. Elle ne joue pas de rôle de protection vis-à-vis d'enjeux humains situés à l'aval.

Document ONE

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneeuse et non ligneeuse)	
Production globalement moyenne à élevée sur la forêt.	- Traitement en futaie régulière.
Des essences dominées par le chêne, le hêtre et les résineux. Peu de feuillus précieux	- Conservation et favorisation de la diversité d'essences.
12,51 ha de régénération en retard de l'aménagement précédent	- Terminer les régénérations
Environ 38 ha de gaulis – perchis	- Mise en œuvre des premières éclaircies - Sylviculture dynamique
Fonction écologique	
Enjeu écologique reconnu	- Arrêté préfectoral pour la protection des colonies de chiroptères en parcelle 22 - ZNIEFF Mini-grotte du Coteau Couillery
Pas d'enjeu particulier identifié sur le reste de la forêt	- Application des consignes visant à favoriser la biodiversité ordinaire (cf annexe 5.13)
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
80,87 ha présentant un enjeu paysager reconnu	- Prise en compte dans les choix de gestion
Protection contre les risques naturels	
Pas d'enjeu particulier	
Infrastructure	
Amélioration de la desserte	- Entretien courant des pistes et routes empierrées existantes - Création de 2 nouvelles places de dépôt et d'une aire de retournement

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	363,12	364,51
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production	363,12	364,51
Hors sylviculture de production	1,47	
Total : surface retenue pour la gestion	364,59	364,51

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernées
		ha	%				
Chêne	sessile	200,99	55	140	65	Hêtre, alisier torminal, merisier, érable sycomore	7, 10, 26, 27
	pédonculé	7,19	2	110	60	Hêtre, chêne sessile, merisier, frêne commun	28, 34
Hêtre		152,29	42	110	60	Chêne sessile, merisier, charme, érable sycomore	5, 6, 11, 15b, 25
Erable sycomore		2,65	1	80	50	tilleul à grandes feuilles, érable champêtre, charme, érable plane	17
Total surface en sylviculture de production		363,12	100%				

Les essences objectifs et les critères d'exploitabilité sont conformes au Schéma Régional d'Aménagement de Franche-Comté, au *Guide des sylvicultures Chênaies continentales* (ONF, Thierry Sardin, 2008) et au *Guide des sylvicultures Hêtraies continentales* (Thierry Sardin et al.). Celles-ci découlent du contexte stationnel.

Essences actuellement présentes et non retenues comme essences objectives : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Epicéa		44,98	80	60		5, 6, 7
Pin noir et sylvestre		17,92	80	60		5, 6
Mélèze		5,98	80	60		6
Robinier-faux-acacia		2,94	80	60		5, 6

- **Carte des essences objectives**

On se réfèrera utilement à la carte 4.9 - *Carte des essences objectives* afin de prendre connaissance dans le détail de la répartition des essences objectives à l'échelle de la forêt.

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
<i>Surface disponible (Sd)</i>		57,15 ha	
<i>Contrainte de vieillissement (Sv)</i>		81,96 ha	
<i>Surface d'équilibre (Se)</i>		58,19 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		88,64 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		ha	Niveau prévu à mi-période
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	71,14 ha	71,14 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	45,08 ha	19,24 ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})		ha	ha
Surface de régénération à acquérir (Sa) y compris reconstitution		35,62 ha	

On notera que la surface à terminer (St) est inférieure à la surface d'équilibre (Se). Ceci est lié à la relative jeunesse de la forêt communale qui ne nécessite pas un effort de régénération très important.

Voir l'annexe 5.11 : *Notes de calcul - surfaces du groupe de régénération.*

- **Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)**

Aucune surface n'est prévue en régénération conditionnelle. La desserte actuelle, même si elle peut être améliorée, doit permettre l'accès et le défrètement des unités de gestion du groupe de régénération.

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

La forêt d'Onans n'est pas concernée par ce type de traitement.

2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

La forêt d'Onans n'est pas concernée par ce type de traitement.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

- **Classement des unités de gestion surfaciques** (totalité des UG surfaciques de la forêt)

Cas des groupes de régénération, groupes strict et élargi

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion P ^{le} UG	Surface totale (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)
Régénération stricte	Unités de gestion ouvertes, à terminer							
	R	14	14_r	10,51	10,51		9	CHS / HET
	R	34	34_r	8,50	8,50		8,50	CHS
	Unités de gestion à ouvrir et à terminer							
	R	6	6_r	0,23	0,23	0,23	0,23	HET
	R	10	10_r	5,64	5,64	5,64	5,64	CHS / HET
	R	11	11_r	0,73	0,73	0,73	0,73	CHS
	R	14	14_r	10,51	10,51	1,51	1,51	CHS
	R	28	28_r	11,01	11,01	11,01	11,01	CHS
	R	32	32_r	8,46	8,46	8,46	8,46	CHS / HET
Régénération élargie	Unités de gestion à ouvrir sans les terminer, par des éclaircies intensives à rotation de 6 ans.							
	RI	1	1_rl	5,38	5,38	5,38		CHS / HET
	RI	2	2_rl	10,93	10,93	10,93		HET
	RI	3	3_rl	10,09	10,09	10,09		HET
	RI	4	4_rl	5,13	5,13	5,13		HET
	RI	5	5_rl	4,41	4,41	4,41		HET
	RI	7	7_rl	2,49	2,49	2,49		HET
	RI	19	19_rl	0,23	0,23	0,23		HET
RI	25	25_rl	4,9	4,9	4,9		CHS / HET	
Total			88,64	88,64	71,14	45,08		88,64

Justifications et commentaires : CHS = chêne sessile / HET = hêtre

Cas des groupes autres que régénération.

Libellé groupes	Code groupe	Parcelle	Unité de gestion	Surface totale gestion	Dont surface EN sylviculture	Rotation	Surface par groupe
JEUNESSE - feuillus - Travaux sylvicoles et tères éclaircies	JEU	1	1_j	1,08	1,08	6 - 8 ans	36,88 ha
	JEU	3	3_j	0,92	0,92		
	JEU	8	8_j	2,62	2,62		
	JEU	9	9_j	7,87	7,87		
	JEU	10	10_j	2,03	2,03		
	JEU	11	11_j	4,94	4,94		
	JEU	20	20_j	8,92	8,92		
	JEU	23	23_j	1,80	1,80		
	JEU	24	24_j	1,79	1,79		
	JEU	38	38_j	4,91	3,84		
	Total JEU				36,88 ha		
AMELIORATION - feuillus - à rotation de 10 ans Eclaircies favorisant le mélange d'essences	AMEL1	4	4_a1	1,30	1,30	10 ans	44,88 ha
	AMEL1	5	5_a1	0,19	0,19		
	AMEL1	6	6_a1	3,72	3,32		
	AMEL1	7	7_a1	2,22	2,22		
	AMEL1	19	19_a1	0,95	0,95		
	AMEL1	21	21_a1	3,81	3,81		
	AMEL1	25	25_a1	7,24	7,24		
	AMEL1	37	37_a1	6,80	6,80		
	AMEL1	40	40_a1	1,07	1,07		
	AMEL1	41	41_a1	8,80	8,80		
	AMEL1	42	42_a1	8,78	8,78		
	Total AMEL 1				44,88 ha		
AMELIORATION - feuillus - à rotation de 12 ans Eclaircies favorisant le mélange d'essences	AMEL2	1	1_a2	1,58	1,58	12 ans	173,25 ha
	AMEL2	7	7_a2	1,41	1,41		
	AMEL2	8	8_a2	4,46	4,46		
	AMEL2	11	11_a2	3,28	3,28		
	AMEL2	12	12_a2	7,57	7,57		
	AMEL2	13	13_a2	9,02	9,02		
	AMEL2	15	15_a2	10,85	10,85		
	AMEL2	16	16_a2	6,08	6,08		
	AMEL2	17	17_a2	6,18	6,18		
	AMEL2	18	18_a2	6,27	6,27		
	AMEL2	19	19_a2	3,82	3,82		
	AMEL2	21	21_a2	5,01	5,01		
	AMEL2	22	22_a2	8,85	8,85		
	AMEL2	23	23_a2	11,46	11,46		
	AMEL2	24	24_a2	7,90	7,90		
	AMEL2	26	26_a2	10,55	10,55		
	AMEL2	27	27_a2	10,91	10,91		
	AMEL2	30	30_a2	8,57	8,57		
AMEL2	31	31_a2	8,38	8,38			

	AMEL2	33	33_a2	8,48	8,48				
	AMEL2	35	35_a2	8,66	8,66				
	AMEL2	36	36_a2	8,47	8,47				
	AMEL2	38	38_a2	3,09	3,09				
	AMEL2	39	39_a2	5,70	5,70				
	AMEL2	40	40_a2	6,70	6,70				
	Total AMEL 2			173,25 ha	173,25 ha				
AMELIORATION - résineux - à rotation de 12 ans	AMELR	1	1_ar	2,71	2,71	12 ans	20,94 ha		
	AMELR	2	2_ar	1,22	1,22				
	AMELR	4	4_ar	2,87	2,87				
	AMELR	5	5_ar	4,55	4,55				
	AMELR	6	6_ar	1,27	1,27				
	AMELR	7	7_ar	1,07	1,07				
	AMELR	8	8_ar	1,73	1,73				
	AMELR	19	19_ar	1,95	1,95				
	AMELR	29	29_ar	3,57	3,57				
	Total AMELR			20,94 ha	20,94 ha				

Justifications et commentaires :

Compte tenu du traitement durant la précédente période d'aménagement, des potentialités des sols et des essences objectifs, l'ensemble de la surface de la forêt a été classé en futaie régulière (Régénération stricte, Régénération élargie, Jeunesse, Amélioration 1, Amélioration 2 et Amélioration résineuse).

- **Carte d'aménagement**

Voir la carte 4.10 - *Carte d'aménagement*

B - Constitution de divisions

La forêt ne comporte pas de division.

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Les éléments linéaires (routes, périmètre, etc.) ne font pas l'objet de classement spécifique.

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Les éléments ponctuels (équipements d'accueil du public, de desserte, etc.) ne font pas l'objet de classement spécifique.

2.5 Programme d'actions pour la période 2018 - 2037

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Etat des lieux**

Un procès-verbal de vérification des limites a été établi en 2008 selon la procédure en vigueur relative à la surveillance des limites. Il est archivé à l'Unité Territoriale et un exemplaire a été remis en mairie.

Les limites sont identifiables et matérialisées sur le terrain : fossés, bornes, peinture, routes. Afin d'améliorer encore la lisibilité de celles-ci, un remplacement des plaques de parcelles qui sont vieillissantes est proposé.

Document ONE

- **Principaux types d'actions envisageables**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON 1	1	Entretien du périmètre et des lignes parcelaires : fauchage + mise en peinture	Tour de la forêt (36,4 km de périmètre) et lignes de parcelles (13,4 km)	Un passage au cours de l'aménagement	21 165	E
FON 2	1	Remplacement des plaques de parcelles	Lignes de parcelles	Remplacement progressif des 360 plaques	4 680	I
Coût total FONCIER (€)					25 845	
Coût moyen annuel FONCIER					1 292	

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

Les revenus des concessions ne devraient pas sensiblement évoluer pendant la période d'aménagement.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Les règles de cultures générales sont détaillées dans le Schéma Régional d'Aménagement de Franche-Comté, ainsi que dans les Guides de sylviculture Francs-Comtois, le Guide des Chênaies Continentales (ONF, 2008), le Référentiel des Hêtraies continentales (2011) et les Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles.

Les règles de cultures particulières par groupe sont précisées plus bas.

B - Coupes

- **Programme de coupes**

Coupes programmables par années

Année	unités de gestion	Surface à parcourir	Type de coupe	code peuplement SAMBOI	VPR/ha feuillus	VPR total feuillus	VPR /ha résineux	VPR total résineux	VPR total	Dernier passage en coupe	observations	G à prélever
2018	12_a2	7,57	AMEL	CA.FXX	35	264,95		0	264,95	2006		20,7
2018	13_a2	9,02	AMEL	CA.FXX	35	315,7		0	315,7	2007		24,6
2018	42_a1	8,78	E2	FA.FXX	14	122,92		0	122,92	2008	dont 3,45 ha en E1	9,6
2019	1_ar	1,58	AMEL	FA.RXX		0	20	31,6	31,6	2012		2,5
2019	1_rl	5,38	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2019	2_ar	1,22	AMEL	FA.RXX		0	20	24,4	24,4	2012		1,9
2019	2_rl	10,93	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2019	7_ar	1,07	AMEL	FA.RXX		0	20	21,4	21,4	2012		1,7
2019	7_rl	2,49	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0

Année	unités de gestion	Surface à parcourir	Type de coupe	code peuplement SAMBOI	VPR/ha feuillus	VPR total feuillus	VPR /ha résineux	VPR total résineux	VPR total	Dernier passage en coupe	observations	G à prélever
2019	37_a1	6,8	E1	FA.FXX	20	136		0	136	2006		10,6
2020	30_a2	8,57	AMEL	CA.FXX	45	385,65		0	385,65	2009		30,1
2021	1_a2	1,58	AMEL	CA.FXX	20	31,6		0	31,6			2,5
2021	3_rl	10,09	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2021	4_a1	1,3	E	FA.FXX	20	26		0	26	2012		2,0
2021	4_ar	2,87	AMEL	FA.RXX		0	20	57,4	57,4	2012		4,5
2021	4_rl	5,13	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2021	5_a1	0,19	E	FA.FXX	20	3,8		0	3,8	2012		0,3
2021	5_ar	4,55	AMEL	FA.RXX		0	20	91	91	2012		7,1
2021	5_rl	4,41	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2021	6_a1	3,72	E	FA.FXX	20	74,4		0	74,4	2012		5,8
2021	6_ar	1,27	AMEL	FA.RXX		0	20	25,4	25,4	2012		2,0
2021	7_a1	2,22	E	FA.FXX	20	44,4		0	44,4	2012		3,5
2021	7_a2	1,41	AMEL	CA.FXX	10	14,1		0	14,1	2012		1,1
2021	8_a2	4,46	AMEL	CA.FXX	30	133,8		0	133,8	2011		10,4
2021	8_ar	1,73	AMEL	FA.RXX		0	20	34,6	34,6	2012		2,7
2022	1_j	1,08	E	FA.FXX	20	21,6		0	21,6	2012		1,7
2022	3_j	0,92	E	FA.FXX	20	18,4		0	18,4	2014		1,4
2022	31_a2	8,38	AMEL	CA.FXX	45	377,1		0	377,1	2009		29,4
2022	38_a2	3,09	AMEL	CA.FXX	40	123,6		0	123,6	2011		9,6
2022	39_a2	5,7	AMEL	CA.FXX	40	228		0	228	2010		17,8
2022	40_a1	1,07	E	FA.FXX	20	21,4		0	21,4	2010		1,7
2022	40_a2	6,7	AMEL	CA.FXX	40	268		0	268	2010		20,9
2023	25_a1	7,24	E	FA.FXX	20	144,8		0	144,8	2016		11,3
2023	36_a2	8,47	AMEL	CA.FXX	45	381,15		0	381,15	2011		29,7
2024	18_a2	6,27	AMEL	CA.FXX	45	282,15		0	282,15	2012		22,0
2024	19_ar	1,95	AMEL	FA.RXX		0	20	39	39	2014		3,0
2024	19_rl	0,23	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2024	25_rl	4,9	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2024	29_ar	3,57	AMEL	FA.RXX		0	42	149,94	149,94	2017		11,7
2024	33_a2	8,48	AMEL	CA.FXX	40	339,2		0	339,2	2012		26,4
2024	41_a1	8,8	E2	FA.FXX	9	79,2		0	79,2	2015	Dont 6,56 ha en E1	6,2
2025	1_rl	5,38	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2025	2_rl	10,93	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2025	7_rl	2,49	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2025	19_a1	0,95	E	FA.FXX	20	19		0	19	2014		1,5
2025	19_a2	3,82	AMEL	CA.FXX	35	133,7		0	133,7	2014		10,4
2025	21_a1	3,81	E	FA.FXX	20	76,2		0	76,2	2013		5,9
2025	21_a2	5,01	AMEL	CA.FXX	25	125,25		0	125,25	2013		9,8
2025	27_a2	10,91	AMEL	CA.FXX	40	436,4		0	436,4	2013		34,0

Année	unités de gestion	Surface à parcourir	Type de coupe	code peuplement SAMBOI	VPR/ha feuillus	VPR total feuillus	VPR /ha résineux	VPR total résineux	VPR total	Dernier passage en coupe	observations	G à prélever
2026	22_a2	8,85	AMEL	CA.FXX	23	203,55		0	203,55	2016		15,9
2026	35_a2	8,66	AMEL	CA.FXX	45	389,7		0	389,7	2014		30,4
2026	37_a1	6,8	E2	FA.FXX	10	68		0	68			5,3
2027	3_rl	10,09	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2027	4_rl	5,13	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2027	5_rl	4,41	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2027	10_j	2,03	E1	FA.FXX	5	10,15		0	10,15	2005		0,8
2027	11_j	2,94	E1	FA.FXX	5	14,7		0	14,7	2009	Aval RF	1,1
2027	23_a2	11,46	AMEL	CA.FXX	45	515,7		0	515,7	2015		40,2
2027	24_a2	7,9	AMEL	CA.FXX	35	276,5		0	276,5	2015		21,6
2028	16_a2	6,08	AMEL	CA.FXX	40	243,2		0	243,2	2016		19,0
2028	17_a2	6,18	AMEL	CA.FXX	45	278,1		0	278,1	2016		21,7
2028	42_a1	8,78	E	FA.FXX	23	201,94		0	201,94		dont 3,45 ha en E2	15,7
2029	8_j	2,62	E1	FA.FXX	5	13,1		0	13,1	2007		1,0
2029	11_a2	2,59	AMEL	CA.FXX	40	103,6		0	103,6	2017		8,1
2029	15_a2	10,85	AMEL	CA.FXX	45	488,25		0	488,25	2016		38,1
2030	1_j	1,08	AMEL	FA.FXX	25	27		0	27			2,1
2030	3_j	0,92	AMEL	FA.FXX	25	23		0	23			1,8
2030	12_a2	7,57	AMEL	CA.FXX	40	302,8		0	302,8			23,6
2030	19_rl	0,23	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2030	23_j	1,8	E1	FA.FXX	5	9		0	9	2004		0,7
2030	24_j	1,79	E1	FA.FXX	5	8,95		0	8,95	2003		0,7
2030	25_rl	4,9	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2031	1_ar	1,58	AMEL	FA.RXX		0	20	31,6	31,6			2,5
2031	1_rl	5,38	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2031	2_ar	1,22	AMEL	FA.RXX		0	20	24,4	24,4			1,9
2031	2_rl	10,93	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2031	7_ar	1,07	AMEL	FA.RXX		0	20	21,4	21,4			1,7
2031	7_rl	2,49	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2031	9_j	7,87	E1	FA.FXX	5	39,35		0	39,35	2007		3,1
2031	13_a2	9,02	AMEL	CA.FXX	45	405,9		0	405,9			31,6
2032	20_j	8,92	E1	FA.FXX	2	17,84	3	26,76	44,6	2013		3,5
2032	25_a1	7,24	AMEL	FA.FXX	30	217,2		0	217,2			16,9
2032	26_a2	10,55	AMEL	CA.FXX	45	474,75		0	474,75			37,0
2032	30_a2	8,57	AMEL	CA.FXX	45	385,65		0	385,65			30,1
2033	3_rl	10,09	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2033	4_ar	2,87	AMEL	FA.RXX		0	20	57,4	57,4			4,5
2033	4_rl	5,13	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2033	5_ar	4,55	AMEL	FA.RXX		0	20	91	91			7,1

Année	unités de gestion	Surface à parcourir	Type de coupe	code peuplement SAMBOI	VPR/ha feuillus	VPR total feuillus	VPR /ha résineux	VPR total résineux	VPR total	Dernier passage en coupe	observations	G à prélever
2033	5_rl	4,41	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2033	6_ar	1,27	AMEL	FA.RXX		0	20	25,4	25,4			2,0
2033	8_ar	1,73	AMEL	FA.RXX		0	20	34,6	34,6			2,7
2033	31_a2	8,38	AMEL	CA.FXX	45	377,1		0	377,1			29,4
2033	41_a1	8,8	E	FA.FXX	14	123,2		0	123,2		Dont 6,56 ha en E2	9,6
2034	1_a2	1,58	AMEL	CA.FXX	20	31,6		0	31,6			2,5
2034	4_a1	1,3	AMEL	FA.FXX	20	26		0	26			2,0
2034	5_a1	0,19	AMEL	FA.FXX	20	3,8		0	3,8			0,3
2034	6_a1	3,72	AMEL	FA.FXX	20	74,4		0	74,4			5,8
2034	7_a1	2,22	AMEL	FA.FXX	20	44,4		0	44,4			3,5
2034	7_a2	1,41	AMEL	CA.FXX	10	14,1		0	14,1			1,1
2034	8_a2	4,46	AMEL	CA.FXX	30	133,8		0	133,8			10,4
2034	37_a1	6,8	E	FA.FXX	17	115,6		0	115,6			9,0
2034	38_a2	3,09	AMEL	CA.FXX	40	123,6		0	123,6			9,6
2034	38_j	3,84	E1	FA.FXX	5	19,2		0	19,2	2002		1,5
2034	38_j	3,84	E1	FA.FXX	5	19,2		0	19,2			1,5
2034	39_a2	5,7	AMEL	CA.FXX	40	228		0	228			17,8
2034	40_a1	1,07	AMEL	FA.FXX	20	21,4		0	21,4			1,7
2034	40_a2	6,7	AMEL	CA.FXX	40	268		0	268			20,9
2035	10_j	2,03	E2	FA.FXX	8	16,24		0	16,24			1,3
2035	11_j	4,94	E2	FA.FXX	6	29,64		0	29,64			2,3
2035	36_a2	8,47	AMEL	CA.FXX	45	381,15		0	381,15			29,7
2036	8_j	2,62	AMEL	FA.FXX	12	31,44		0	31,44			2,5
2036	18_a2	6,27	AMEL	CA.FXX	45	282,15		0	282,15			22,0
2036	19_ar	1,95	AMEL	FA.RXX		0	20	39	39			3,0
2036	19_rl	0,23	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2036	25_rl	4,9	AMEL	FA.RXX		0		0	0		Vol. compté en REGEL	0,0
2036	29_ar	3,57	AMEL	FA.RXX		0	42	149,94	149,94			11,7
2036	33_a2	8,48	AMEL	CA.FXX	40	339,2		0	339,2			26,4
2037	19_a1	0,95	AMEL	FA.FXX	20	19		0	19			1,5
2037	19_a2	3,82	AMEL	CA.FXX	35	133,7		0	133,7			10,4
2037	21_a1	3,81	AMEL	FA.FXX	20	76,2		0	76,2			5,9
2037	21_a2	5,01	AMEL	CA.FXX	25	125,25		0	125,25			9,8
2037	23_j	1,8	E2	FA.FXX	9	16,2		0	16,2			1,3
2037	24_j	1,789	E2	FA.FXX	9	16,101		0	16,101			1,3
2037	27_a2	10,91	AMEL	CA.FXX	40	436,4		0	436,4			34,0
2037	42_a1	8,78	E	FA.FXX	23	201,94		0	201,94			15,7

AMEL = coupe d'amélioration ; E1 = 1^{ère} coupe d'éclaircie ; E2 = 2^{ème} coupe d'éclaircie ; E = coupe d'éclaircie ; CA.FXX = peuplement issu de Taillis Sous Futaie, FA.FXX = futaie régulière ; FA.RXX = futaie résineuse.

Soit, en amélioration un VPR de 725 m³ « aménagement » / an (dont 43 m³ de résineux).

Coupes programmables par périodes pluri-annuelles

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Type peuplement SAM-BOI	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Observations
	P ^{lle}	UG	partie d'UG						
Période 1 2018-2022	14	14_r		Régé	CA.FXX	RE/RS/RD	10,51	10,51	« Queue de régénération »
	34	34_r		Régé	FA.FXX	RS/RD	8,50	8,50	« Queue de régénération »
	28	28_r		Régé	FA.FXX	RE	11,01	11,01	
	6	6_r		Régé	FA.FXX	RA	0,23	0,23	
Période 2 2023-2027	28	28_r		Régé	FA.FXX	RS	11,01	11,01	
	32	32_r		Régé	FA.FXX	RE	8,46	8,46	
	10	10_r		Régé	FA.FXX	RE	5,64	5,64	
	11	11_r		Régé	FA.FXX	RE	0,73	0,73	
Période 3 2028-2032	28	28_r		Régé	FA.FXX	RD	11,01	11,01	
	32	32_r		Régé	FA.FXX	RS	8,46	8,46	
	10	10_r		Régé	FA.FXX	RS	5,64	5,64	
	11	11_r		Régé	FA.FXX	RS	0,73	0,73	
Période 4 2033-2037	32	32_r		Régé	FA.FXX	RD	8,46	8,46	
	10	10_r		Régé	FA.FXX	RD	5,64	5,64	
	11	11_r		Régé	FA.FXX	RD	0,73	0,73	

Régé = Régénération ;

CA.FXX = peuplement issu de Taillis Sous Futaie ;

RE = coupe d'ensemencement ; RS = coupe secondaire ; RD = coupe définitive ; RA = coupe rase.

La régénération, prévue par coupes d'ensemencement progressives sur semis naturels, permet de proposer un ordre de priorité indicatif et susceptible d'être ajusté en fonction de la dynamique de renouvellement, des volumes présumés récoltables dans les autres groupes.

La programmation des coupes de régénération est apériodique et laissée à l'initiative du gestionnaire. L'objectif est de parvenir à rajeunir l'ensemble des unités de gestion prévues d'ici la fin de l'aménagement.

Les unités de gestion 1_rl, 2_rl, 3_rl, 4_rl, 5_rl, 7_rl, 19_rl et 25_rl seront ouvertes à hauteur de ¼ du volume sur pied, par éclaircie dynamique à la rotation de 6 ans. Elles sont donc programmées dans le tableau précédent des coupes périodiques..

Coupes conditionnelles

Aucune coupe conditionnelle n'est prévue pendant cette période.

Règles de culture particulières

Sur l'ensemble de la forêt :

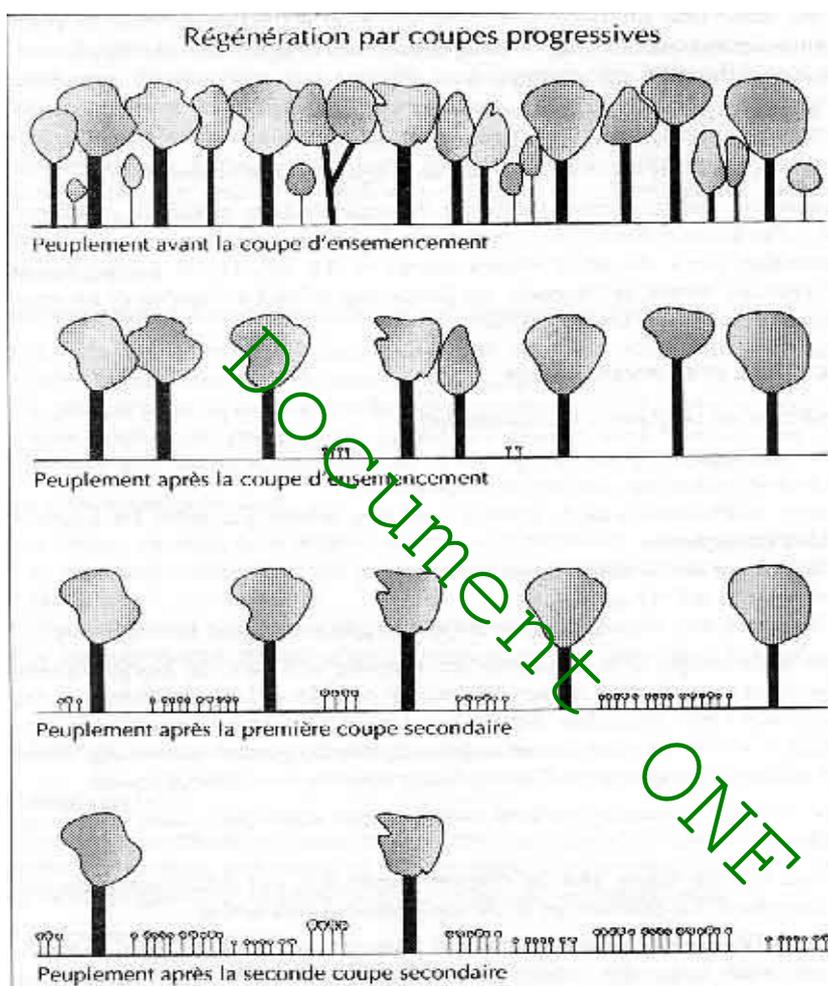
- Maintien d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (au moins 1 arbre /ha sénescant ou mort d'au moins 35 cm de diamètre)
- Pratiquer une sylviculture dynamique

Dans le groupe de régénération :

Dans ce groupe de parcelles, l'objectif est de redonner au chêne une place dominante dans le mélange, au détriment du hêtre, qui y est devenu progressivement majoritaire (48 % en volume et en surface terrière pour le hêtre contre 38 % pour le chêne). Pour avoir une chance d'y parvenir, il

conviendra de tirer le profit maximum des rares glandées utiles, et de contenir la puissance régénératrice du hêtre, et sa tendance à l'envahissement.

- Suivre les coupes selon l'ordre indicatif de priorité établi dans le programme des coupes, tout en l'adaptant en fonction des opportunités et périodicités des glandées, puis du développement des semis.
- Etre très réactif pour que le relevé de couvert et/ou la coupe d'ensemencement soit réalisé(e) dans l'hiver qui suit la glandée "acquise", observée en été.
- Dès la coupe d'ensemencement, favoriser les semenciers de chênes et de feuillus précieux, au détriment du hêtre et installer les cloisonnements.
- Procéder si besoin à des compléments de régénération par des plantations de chêne sessile.
- Entamer les travaux de dégagement au profit du chêne sessile.



Dans le groupe d'amélioration :

- Peuplements feuillus adultes : coupes d'amélioration classiques à rotation-cible de 12 ans, visant à favoriser le mélange d'essences, en travaillant **au profit des chênes** et des feuillus précieux.
- Jeunes peuplements feuillus (perchis et jeunes futaies) :
 - semis naturels à base de chêne pédonculé : éclaircies fortes à rotation-cible de 10 ans
 - semis naturels à base de hêtre, à conformation déficiente (bandes/interbandes) : dès que la hauteur dominante atteint 8/10 m, extraire simultanément les "loups" et détourner les tiges prometteuses de chêne et feuillus précieux. Prolonger ensuite la phase de compression jusqu'à 16 m de hauteur, puis pratiquer des éclaircies fortes à rotation-cible de 10 ans.
- Jeunes peuplements résineux : éclaircies fortes à rotation-cible de 6 ans.

Dans le groupe de jeunesse :

- Des travaux sylvicoles plus ou moins importants sont encore indispensables sur toutes les parcelles de ce groupe : voir § 2.5.2-D.

- Une 1^{ère} éclaircie devra intervenir dès que la hauteur dominante du peuplement atteindra 14 m pour les chênes et 16 m pour les hêtres. Un cloisonnement d'exploitation sera installé. La rotation des coupes sera de 6 à 8 ans.
- Pour favoriser la biodiversité, on appliquera de la même façon les consignes citées ci-dessus pour le groupe d'amélioration. En ce qui concerne la surface concernée par l'APB, aucuns travaux ne seront réalisés, conformément à la réglementation.

Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil précomptage 17,5 cm)		Volume aménagement à récolter*		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
REGE	49,4	988	634	12 680	645	12 900
REGEL	20,3	407	261	5 220	270	5 400
AMEL 2	43,8	877	563	11 260	587	11 740
AMEL 1	7,6	151,4	97	1 940	121	2 420
JEU	1,5	29,5	19	380	60	1 200
AMEL R	3,7	74	47	940	48	960
Total feuillus	102,3	2 045,9	1 313	26 260	1 413	28 260
Total résineux	24	481	308	6 160	318	6 360
Totaux	126,3	2 526,9	1 621	32 420	1 731	34 620

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2

* Tiges précomptables uniquement

** Tiges précomptables et non précomptables

Voir les annexes 5.8 - Tarif de cubage SR 12 et passage de G (surface terrière) en V (volume)" et 5.12 - Calcul des possibilités.

Volume Présumé Réalisable TOTAL = 1 621 m³/an, soit 4,46 m³/ha/an, en volume aménagement

Volume Présumé Réalisable TOTAL = 1 731 m³/an, soit 4,77 m³/ha/an, en volume commercial

Le prélèvement est légèrement inférieur à la production de la forêt, estimée à 4,75 m³, du fait notamment de la surface à régénérer inférieure à la surface d'équilibre pour cet aménagement.

Le tarif aménagement utilisé sur la forêt est le Schaeffer rapide (SR) n°12.

- **Mode de suivi de la récolte**

La récolte est suivie en volume commercial, qui est estimé égal au volume aménagement (SR 12) pour toutes les tiges précomptables ($\varnothing \geq$ à 17,5 cm), auquel s'ajoute le volume des tiges non précomptables ($\varnothing <$ à 17,5 cm : perches feuillues et résineuses + taillis).

La proportion de houppier dans ce volume est estimée à 50 % pour le hêtre, à 40 % pour toutes les autres essences feuillues, et à 10 % pour les résineux.

La répartition par essences et par catégories de produit est détaillée dans le tableau § 3.1-A.

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Schéma de desserte (y compris études)							
DES1	1						
Routes forestières							
...							
...							
Pistes forestières							
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)							
D	1	Création place de dépôt	Parcelles 10/11	1	Optimisation mobilisation des bois	4 500	I
D	1	Création place de dépôt	Parcelles 30/31	1	Optimisation mobilisation des bois	4 500	I
R	1	Création place de retournement	Parcelle 7	1	Optimisation mobilisation des bois	2 500	I
Entretien courant du réseau							
DES _n	En continu	Entretien des 9,6 km de voirie forestière	FC	9 600 m	Maintien bon état desserte	10 000	E
Coût total DESSERTÉ (€)						21 500	
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)						1 075	

Rappelons que les investissements proposés par l'aménagement n'engagent pas la commune, ce ne sont que des propositions établies en cohérence avec les schémas directeurs de desserte forestière. Ces documents n'ont pas un caractère obligatoire pour un propriétaire, mais ils servent de référence en ce qui concerne l'octroi des aides.

Le service gestionnaire montera un dossier de demande d'aide le cas échéant.

On se référera utilement à la carte n°4.5 - *Carte de la desserte et des équipements* afin d'embrasser la desserte à l'échelle des différents massifs forestiers.

- **Guide technique de référence**

Les préconisations du guide technique ONF de référence *Voirie forestière* seront appliquées. Les recommandations des fiches techniques internes à l'ONF seront suivies en cas de passage à proximité de zones sensibles.

D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles (ITTS)		Unités de gestion concernées	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût ITTS (€ HT/ha)	Coût unitaire* (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé							
84 1CHS01	Régénération naturelle Chêne sessile	10_r, 11_r, 28_r, 32_r	29,58	voir catalogue ITTS	5069	5069	149 942	I
84 3HET01	Régénération artificielle Robinier	20_j	2,94	voir catalogue ITTS	2919	1572	4 622	I
84 3S.P01	Régénération artificielle Cèdre	6_r	0,23	voir catalogue ITTS	7440	7440	1 711	I
84 3EPC01	Régénération artificielle Mélèze	20_j	5,98	voir catalogue ITTS	5802	3124	18 682	I
84 5CHS01	Qualification Chêne sessile	1_j, 3_j, 8_j, 9_j, 10_j, 10_r, 11_j, 14_r, 23_j, 24_j, 28_r, 32_r, 34_r, 38_j	71,01	voir catalogue ITTS	815	358	25 421	E
84 5S.P01	Qualification Cèdre	6_r	0,23	voir catalogue ITTS	2327	529	122	E
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)							200 500	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)							10 025	

* coût unitaire : c'est le coût (€ HT/ha) de l'itinéraire sylvicole (ITTS) pondéré par la durée effective passée par les UG dans cette ITTS. Ce coût inclus les frais d'encadrement des travaux.

Répartition du coût moyen annuel Travaux Sylvicoles **Investissement** : $174\,957/20 = 8\,747,85 \text{ €/an}$

Entretien : $25\,363/20 = 1\,268,15 \text{ €/an}$

Cet effort d'investissement financier est rendu nécessaire d'une part par un déficit dans les travaux sur la précédente période d'aménagement et d'autre part par un groupe de jeunesse important ainsi que le passage au cours de l'aménagement de nouvelles UG en régénération.

On notera que l'UG 6_r est concernée par un essai de plantation de cèdre de l'Atlas, conformément à la proposition faite à la commune propriétaire.

Voir carte 4.9 - *Carte des essences objectifs* et carte 4.10 - *Carte d'aménagement*.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Ilots de vieillissement (surface boisée)	Non concerné	
Ilots de sénescence (surface boisée)	Non concerné	
Maintien de milieux ouverts	Pris en compte dans la gestion courante (cloisonnement, petites trouées de chablis...)	
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	Non concerné	
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	Pris en compte dans la gestion courante	

Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	Favorable en particulier : - aux insectes et aux champignons saproxylophages et notamment le lucane, le pique prune (si cavités de 10l et plus), la rosalie des alpes (si hêtres morts ou sénescents ou têtards de frênes ou de saules) et le taupin violacé (si feuillus à grosse cavité basse avec terreau au sol) ; - aux pics ; - aux rapaces diurnes et à la cigogne noire (si arbres porteurs d'aire) ; - aux petites chouettes (si cavités de pics) ; - au gobemouche à collier ; - aux chauves-souris (Grand rhinolophe, petit rhinolophe, grand murin, murin à oreilles échanquées, murin de daubenton et murin de natterer).
Conservation de bois mort au sol	Pris en compte dans la gestion courante
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)	Pris en compte dans la gestion courante
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces	- Les fourmilières (pics) ➤ Les sur-réserves dans les parcelles en régénération favorables : ➤ au busard Saint-Martin (perchoir) ; ➤ au gobe-mouche à collier (si gros chênes à cavités) ➤ Les bois morts pourrissants, de l'ordre de la dizaine de stères par hectare, bien répartis
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	Toute la forêt
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées	Toutes les surfaces à régénérer (FR) et à renouveler (FIR)
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	Toute la forêt
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)	Néant
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	Toute la forêt
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	Si est signalée à l'ONF une espèce menacée et sensible à la gestion forestière

En accord avec le propriétaire, il n'est pas apparu opportun au gestionnaire de proposer l'instauration d'îlots de vieillissement ou d'îlots de sénescence, dans la forêt. Il a été préféré à ces dispositifs la mise en hors sylviculture de la surface de la station 19 (1,07 ha) présentant un intérêt communautaire.

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

• Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface Ou Quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)							
Aucune action à contractualiser							
Autres actions							
	En continu	Respect de l'APB Mini-grotte du Coteau Couillery	Zone couverte par l'APB		-	0	
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)						0	
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)						0	

Voir carte 4.6 - *Carte des enjeux environnementaux*.

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

La forêt n'est pas concernée.

D – Documents techniques de référence

En ce qui concerne la mini-grotte du coteau Couillery sur laquelle porte l'APB, il convient de se référer à l'arrêté préfectoral DADUE/4B/N°5024 du 13 octobre 1988 portant protection de biotope des chiroptères sur la grotte de la mine de coteau Couillery

Le reste de la forêt n'étant pas concerné par un ou plusieurs périmètres de protection réglementaire ou contractuelle, il n'y a pas de document de gestion de la biodiversité particulier. Cependant les documents internes (instruction INS-09-T-71, guides de sylviculture...) et le catalogue de stations ou d'habitats donnent des recommandations précieuses quant à la gestion et la préservation de la biodiversité sur l'ensemble des milieux forestiers.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Sans objet.

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

La gestion sylvicole courante mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte du paysage : impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition, etc. Ces bonnes pratiques sylvicoles sont incluses dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

- **Documents techniques de référence**

Aucun document technique n'existe à ce jour.

- **Carte du schéma d'accueil du public**

Il n'existe pas de schéma d'accueil du public.

B - Ressource en eau potable

La forêt n'est concernée par aucun captage pour l'alimentation en eau potable, ni par aucun périmètre de protection de captage.

Aucun programme spécifique pour la ressource en eau potable n'existe à ce jour.

C – Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

La chasse sur la forêt communale d'Onans est louée par bail à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) d'Onans.

La forêt abrite des populations animales variées : chiroptères, chevreuils, cerfs, sangliers, renards, blaireaux, mustélidés, rongeurs et autres petits mammifères, ainsi que de nombreux oiseaux.

Les principales espèces chassées dans la forêt sont le chevreuil, le sanglier et le cerf dans une moindre mesure.

Le schéma départemental de gestion cynégétique en vigueur est celui du Doubs, approuvé en 2017 pour la période 2017- 2023.

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

Actuellement, l'équilibre sylvo-cynégétique semble bon et la population de cervidés adaptée à la capacité d'accueil de la forêt (pression alimentaire supportable sur le milieu, dégâts peu importants).

En cas de problème, l'indicateur "dégâts" du CEMAGREF serait utilisé pour en évaluer l'importance.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Modes de chasse pratiqués	Prélevement actuel par espèces	Observations
Chasse en battue	Chevreuil : 20 attributions en 2015 et 2016 21 attributions en 2017	19 réalisations en 2015 20 réalisations en 2016
	Cerf : 1 attribution (faon) en 2015 et 1 attribution (mâle) en 2016 Pas d'attribution en 2017	1 faon réalisé en 2015 1 mâle réalisé en 2016
	Sanglier : donnée inconnue	

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique							
Equilibre sylvo-cynégétique satisfaisant							
Autres actions Chasse – Pêche							
	En continu	Gestion courante (maintenir des surfaces ouvertes liées à la sylviculture, favoriser la diversité des essences, améliorer la diversité des strates forestières)	Forêt entière	364,59 ha	Suivre les recommandations des documents de référence	0	
	En continu	Suivi de la population de grands gibiers	Forêt entière	364,59 ha	-	0	
Coût total CHASSE PECHE (€)						0	
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)						0	

D - Pastoralisme

Forêt non concernée.

E – Affouage et droits d'usage

- **Etat des lieux**

La pratique de l'affouage est bien ancrée et active.

La demande actuelle est d'environ 375 stères par an (soit environ 280 m³), pour une trentaine d'affouagistes en moyenne.

Les produits les plus recherchés sont les petits bois de bonne qualité de chauffage (chêne, charme et hêtre). Les houppiers feuillus et les bois de première éclaircie sont également recherchés.

Hormis le ramassage habituel de champignons, il n'y a pas de droit d'usage particulier sur la forêt.

F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Les données archéologiques fournies par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté (Service régional de l'archéologie) ne mentionnent aucun élément particulier pour cette forêt.

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Il n'existe pas de programme d'actions de ce type.

- **Documents techniques de référence**

Aucun document technique n'existe à ce jour.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

La forêt n'est pas particulièrement sujette à des risques naturels d'ordre physique. Elle ne joue pas de rôle de protection vis à vis d'enjeux humains situés à l'aval.

Aucune action visant à la protection contre les risques naturels n'est donc programmée.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

La forêt communale de Onans ne fait l'objet d'aucun classement, ni d'aucun plan de prévention de risques d'incendie de forêts.

- **Etat des lieux**

Les risques d'incendie sont faibles. Ils augmentent en période sèche, notamment en fin d'hiver dans les zones à fougère ou à végétation herbacée dense.

Aucun équipement dédié à la défense des forêts contre les incendies (DFCI) n'est présent en forêt.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Forêt non concernée.

C – Crises sanitaires

- **Crises sanitaires subies par la forêt**

Surveillance attentive pour les jeunes peuplements de hêtre (chancre), pour les gros hêtres (*Nectria*), pour les frênes (*Chalara fraxinea*), et surtout pour les épicéas (scolytes et fomès).

D - Tassement des sols

Les sols sur lesquels repose la forêt sont pour la plupart de texture limono-argileuse et sont plus ou moins riches en éléments grossiers. En dehors des zones les plus fraîches (station 34), les sols sont relativement peu sensibles au tassement.

Voir carte 4.3. - *Carte des stations forestières.*

- **Programme d'action tassement des sols**

Les consignes du guide pratique "PROSOL : Pour une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt" seront suivies. On veillera notamment à limiter le passage d'engins, à installer des cloisonnements d'exploitation et à débarquer ou débusquer en période sèche depuis ces cloisonnements.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

A la date de rédaction du présent aménagement, la commune n'est pas adhérente à la charte PEFC.

B – Autres actions

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

Sans objet.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L. 122-7 (§ 2°) et L. 122-8 du code forestier

Forêt non concernée.

Cartes pour l'aménagement de la forêt communale d'Onans (plan standard)

4.1 Plan de situation

4.2 Carte des fonctions principales

4.3 Carte des stations forestières.

4.4 Carte des peuplements forestiers

4.4.1. Structure des peuplements.

4.4.2. Composition des peuplements. (Essences dominantes)

4.4.3. Richesse des peuplements (en G noble).

4.5 Carte de la desserte et des équipements.

4.6 Carte des enjeux environnementaux.

4.7 ~~Carte des enjeux sociaux (sensibilités paysagères / accueil du public) :-Sans objet en forêt communale d'Onans~~

4.8 ~~Carte des risques naturels : Sans objet en forêt communale d'Onans~~

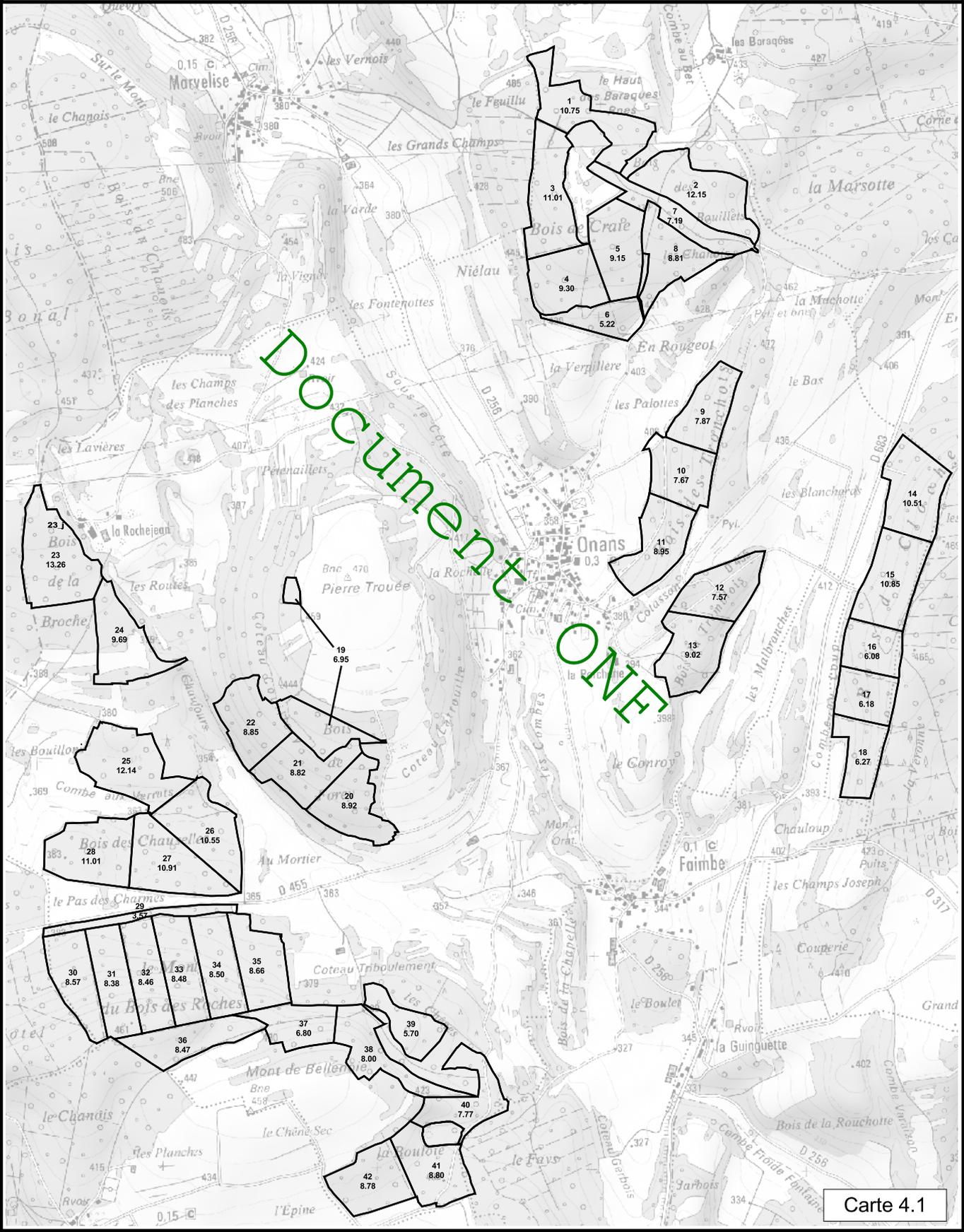
4.9 Carte des essences « objectifs ».

4.10 Carte d'aménagement.

4.11 ~~Carte des richesses culturelles : Sans objet en forêt communale d'Onans~~

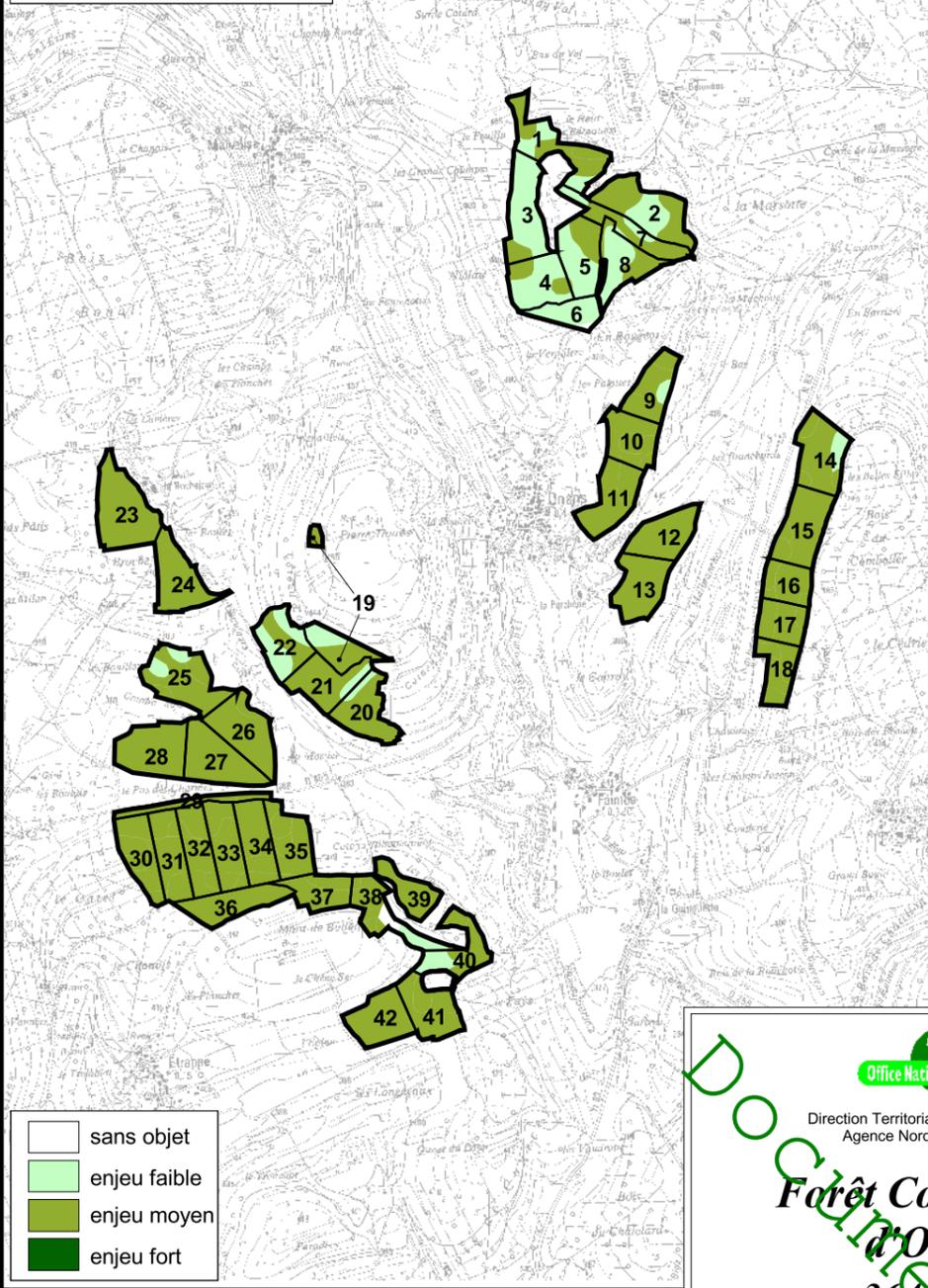
4.12 ~~Carte des menaces : tassement des sols ou équilibre EFGF : Sans objet en forêt communale d'Onans~~

4.13 Carte forestière de base.

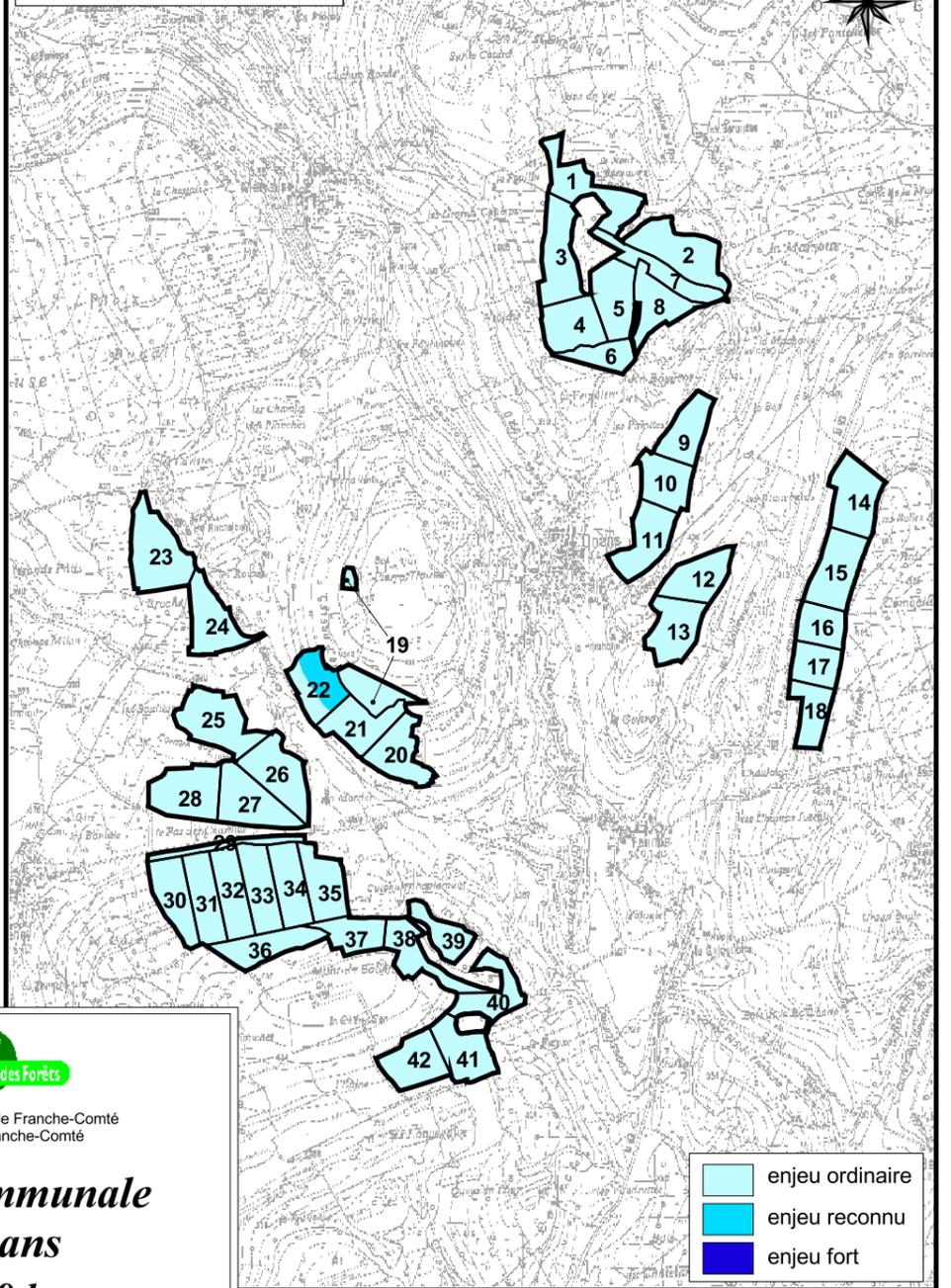


Carte 4.1

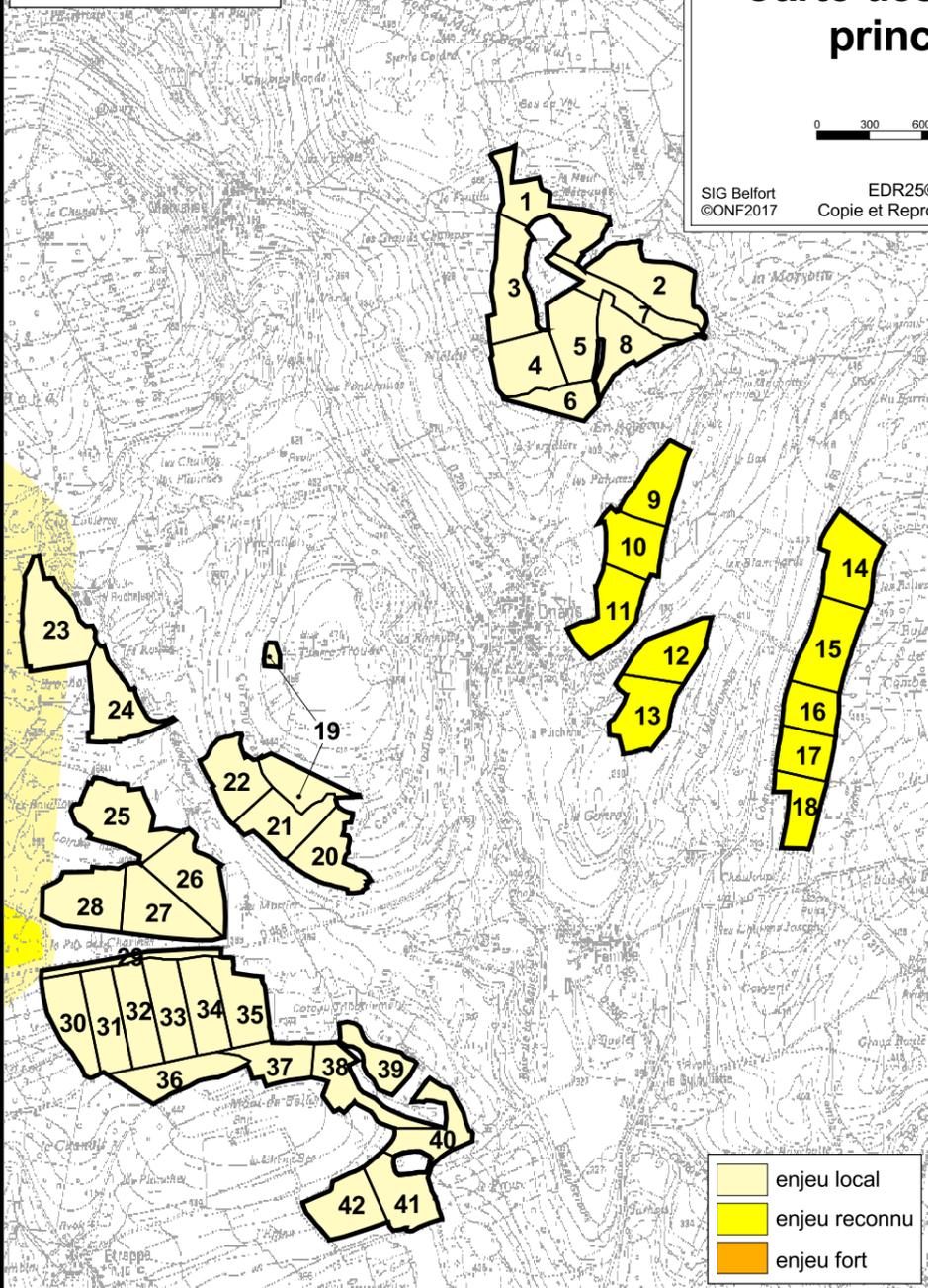
Production ligneuse



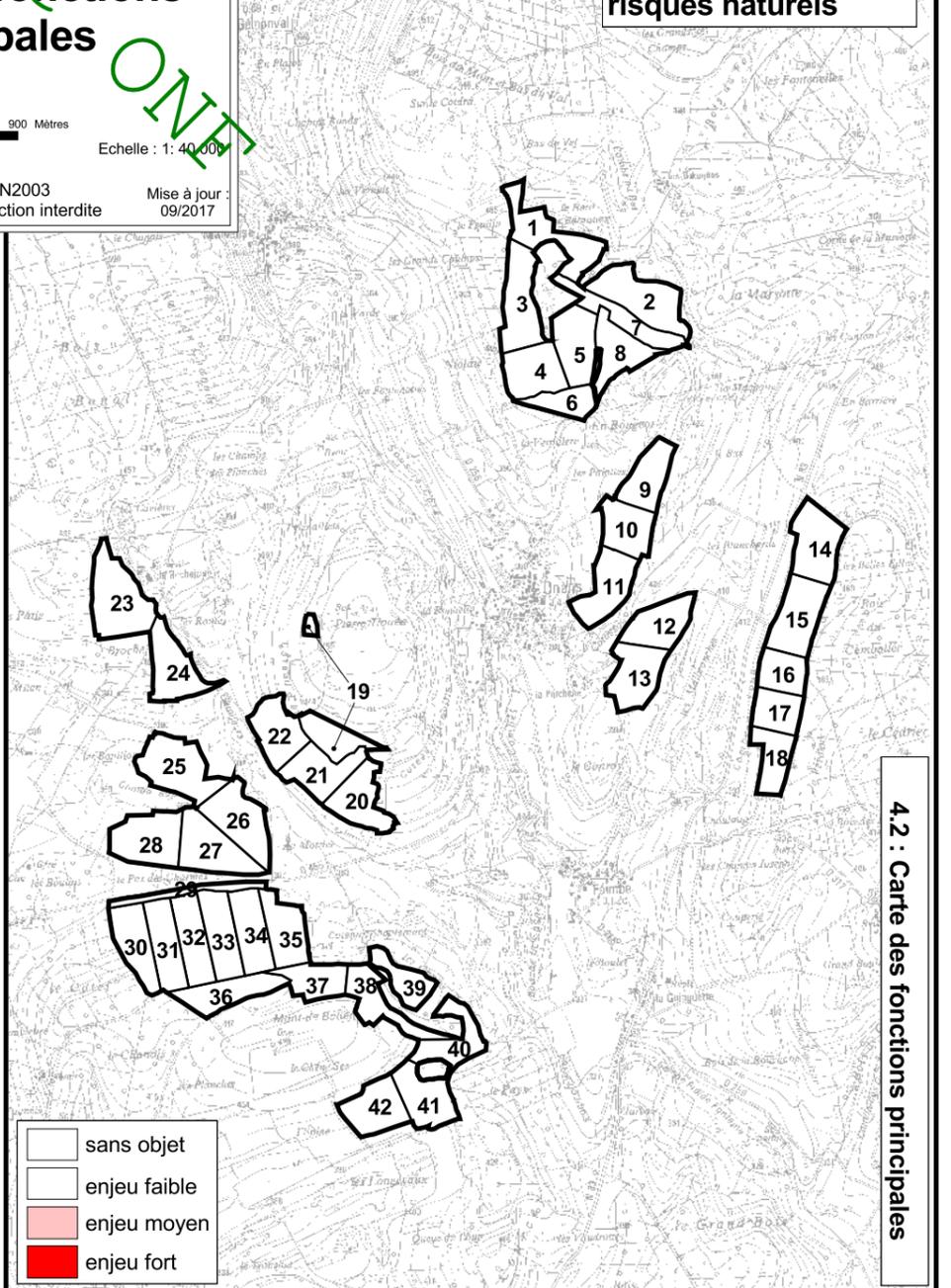
Fonction écologique



Fonction sociale



Protection contre les risques naturels




 Direction Territoriale de Franche-Comté
 Agence Nord Franche-Comté
Forêt Communale d'Onans
 364,59 ha
Carte des fonctions principales
 0 300 600 900 Mètres
 Echelle : 1 : 40 000
 SIG Belfort ©ONF2017 EDR25©IGN2003 Mise à jour : 09/2017
 Copie et Reproduction interdite

Forêt Communale de Onans

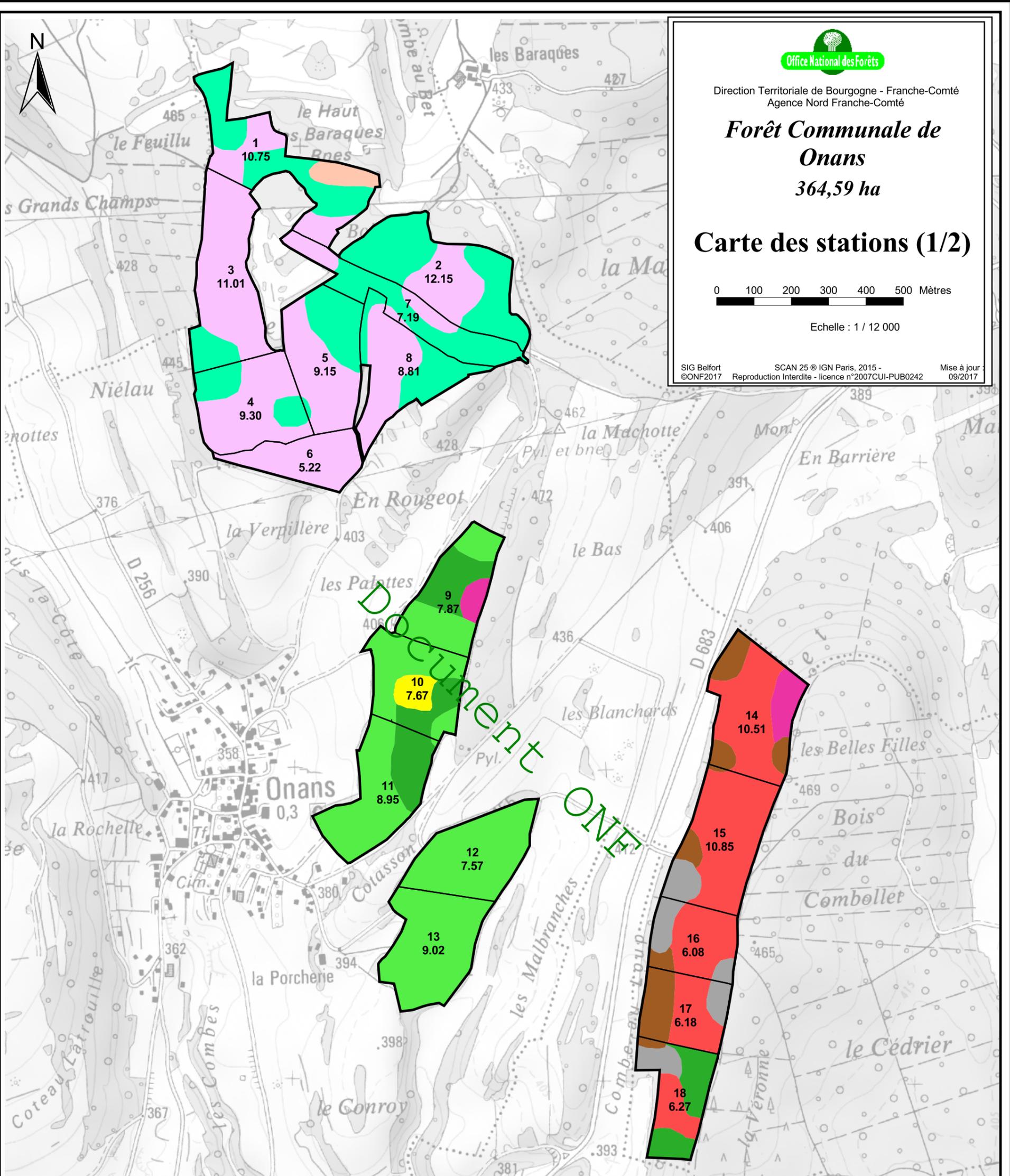
364,59 ha

Carte des stations (1/2)

0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 12 000

SIG Belfort ©ONF2017 SCAN 25 © IGN Paris, 2015 - Mise à jour : 09/2017
Reproduction Interdite - licence n°2007CUI-PUB0242



LEGENDE

- 5 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie sur sol assez superficiel sur calcaire
- 6 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile sur sol moyennement profond sur calcaire
- 7 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile sur sol profond sur calcaire
- 10 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésoneutrophile à acidophile sur limon
- 11 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésoacidophile à acidophile sur limon
- 15b - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie thermoxérocline sur calcaire
- 17 - Chênaie-charmaie-tillaie-érablaie hygrosclaphile à scolopendre
- 19 - Hêtraie hygrosclaphile à dentaire
- 25 - Hêtraie-chênaie-charmaie neutrophile à mésoneutrophile sur marne altérée
- 26 - Hêtraie-chênaie-charmaie mésoneutrophile à acidophile de versant sur limon épais
- 27 - Hêtraie-chênaie-charmaie de bas de versant sur matériaux colluviaux
- 28 - Chênaie-(hêtraie)-charmaie de dépression karstique (dolines vallons secs) sur matériaux colluviaux drainés
- 34 - Chênaie pédonculée-frênaie hygrosclaphile sur sols alluviaux colluviaux à nappe profonde

Forêt Communale de Onans

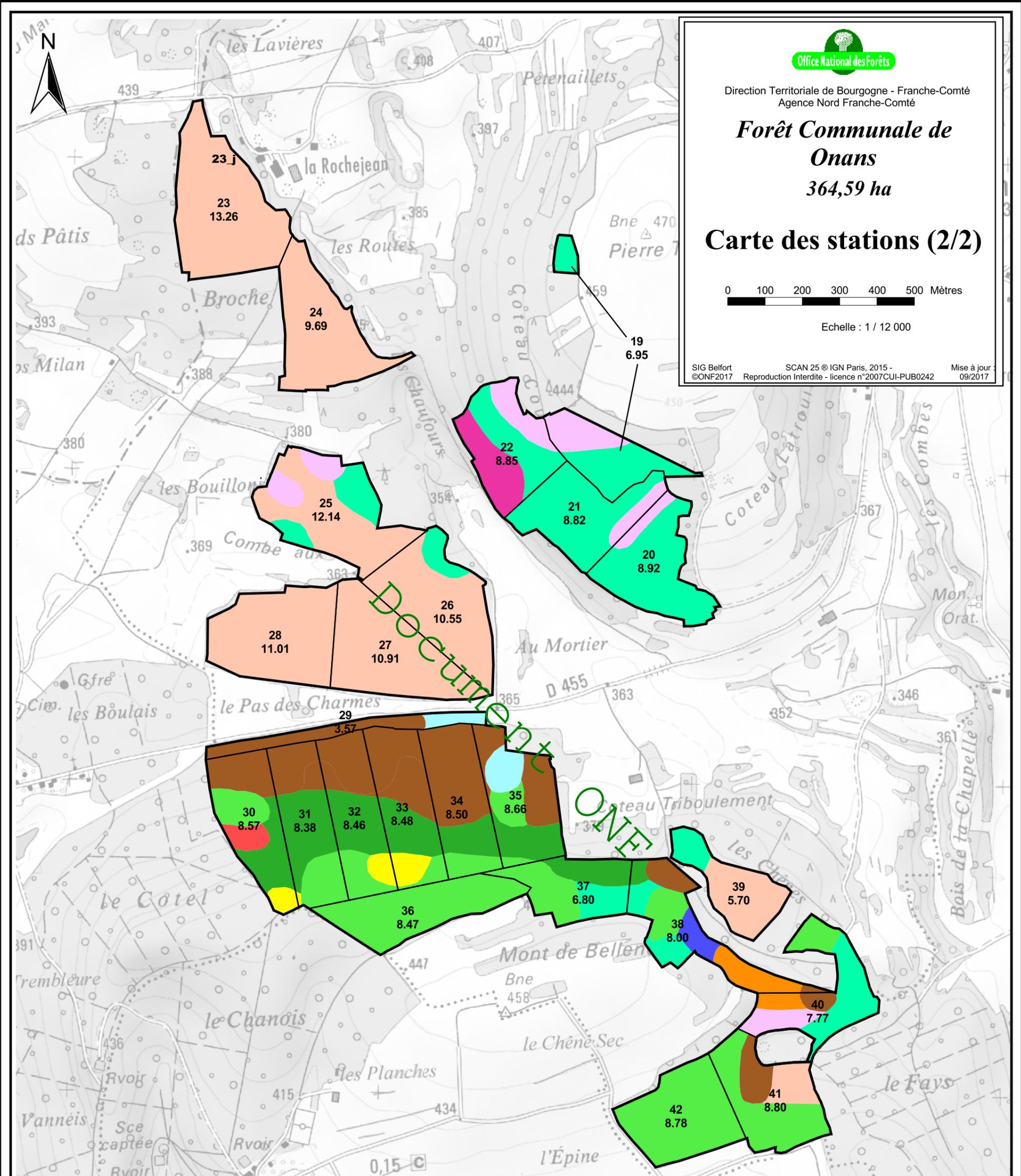
364,59 ha

Carte des stations (2/2)

0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 12 000

SIG Belfort ©ONF2017 SCAN 25 © IGN Paris, 2015 - Mise à jour : 09/2017
Reproduction Interdite - licence n°2007CUI-PUB0242



LEGENDE

- 5 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie sur sol assez superficiel sur calcaire
- 6 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile sur sol moyennement profond sur calcaire
- 7 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile sur sol profond sur calcaire
- 10 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésoneutrophile à acidiclinaire sur limon
- 11 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-(charmaie) mésoacidiphile à acidiphile sur limon
- 15b - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie thermoxérocline sur calcaire
- 17 - Chênaie-charmaie-tillaie-érablaie hygrosclaphile à scolopendre
- 19 - Hêtraie hygrosclaphile à dentaire
- 25 - Hêtraie-chênaie-charmaie neutrophile à mésoneutrophile sur marne altérée
- 26 - Hêtraie-chênaie-charmaie mésoneutrophile à acidiclinaire de versant sur limon épais
- 27 - Hêtraie-chênaie-charmaie de bas de versant sur matériaux colluviaux
- 28 - Chênaie-(hêtraie)-charmaie de dépression karstique (dolines vallons secs) sur matériaux colluviaux drainés
- 34 - Chênaie pédonculée-frênaie hygrocline sur sols alluviaux colluviaux à nappe profonde



Direction Territoriale de Bourgogne - Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Forêt Communale de Onans

364,59 ha

Carte des peuplements Structure (1/2)

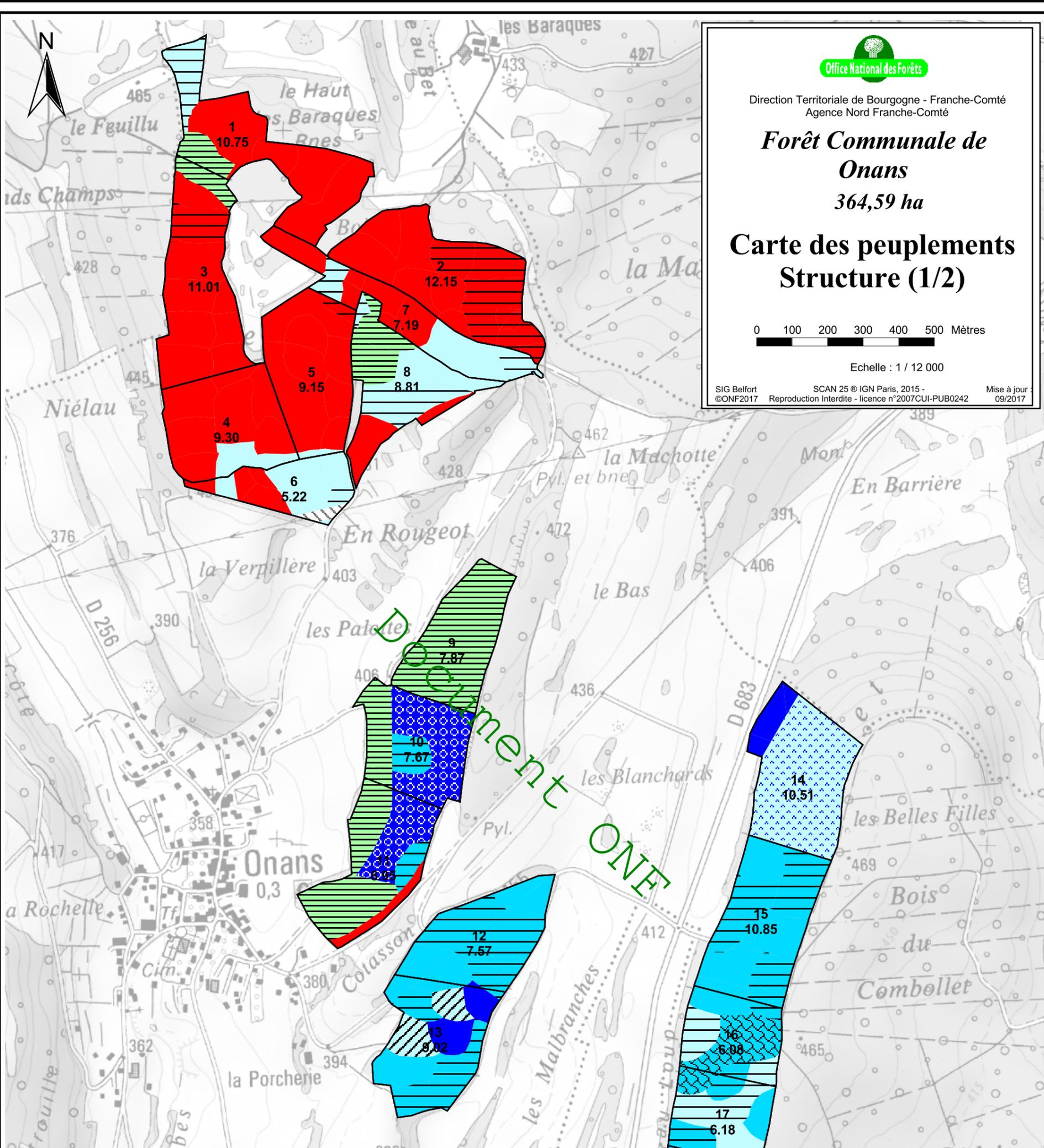
0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 12 000

SIG Belfort
©ONF2017

SCAN 25 © IGN Paris, 2015 -
Reproduction Interdite - licence n°2007CUI-PUB0242

Mise à jour :
09/2017



LEGENDE

- R1-1 - Semis ou plants (H<1,5 m)
- R3 - Perchis : de la 1ère écl. vers H > 12m à diam < 25cm
- R4 - Jeune futaie (25 cm<diam.<40cm)
- O1 - TSF ou futaie ouverte sur semis naturels (régé classe 1 : hauteur moyenne comprise entre 0 et 1,5 m)
- SF-1 - Semis ou plants (H<1,5 m)
- GP-G - Gaulis feuillus (3m<H<8m)
- GP-P - Perchis feuillus (H>8m, jusqu'à E1)
- JF - Jeune futaie (E1 jusqu'à 25 cm)
- PB - Peuplement irrégulier feuillu - à dominante Petits Bois
- PB-BM - Peuplement irrégulier feuillu - Mélange Petits Bois-Bois Moyens
- PB-GB - Peuplement irrégulier feuillu - Mélange Petits Bois-Gros Bois
- BM - Peuplement irrégulier feuillu - à dominante Bois moyens
- BM-GB - Peuplement irrégulier feuillu - Mélange Bois Moyens - Gros Bois
- GB - Peuplement irrégulier feuillu - à dominante Gros Bois
- GB-TGB - Peuplement irrégulier feuillu - Mélange Gros Bois - Très Gros Bois
- IR - Irrégulier type
- EMP - Emprise de concession d'ouvrage



Direction Territoriale de Bourgogne - Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Forêt Communale de Onans

364,59 ha

Carte des peuplements Structure (2/2)

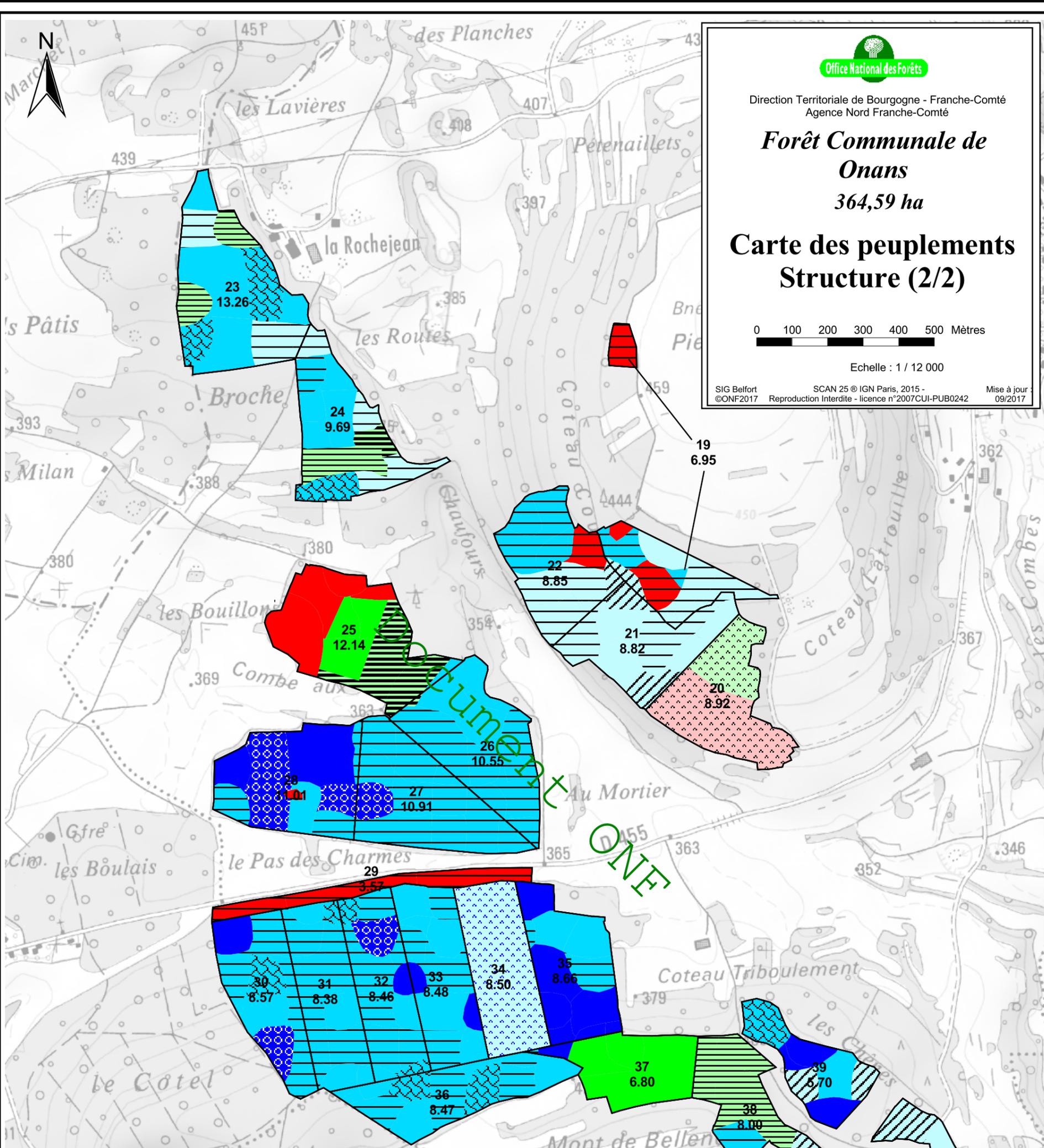
0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 12 000

SIG Belfort
©ONF2017

SCAN 25 © IGN Paris, 2015 -
Reproduction Interdite - licence n°2007CUI-PUB0242

Mise à jour :
09/2017



LEGENDE

- R1-1 - Semis ou plants (H<1,5 m)
- R3 - Perchis : de la 1ère écl. vers H > 12m à diam < 25cm
- R4 - Jeune futaie (25 cm<diam.<40cm)
- O1 - TSF ou futaie ouverte sur semis naturels (régé classe 1 : hauteur moyenne comprise entre 0 et 1,5 m)
- SF-1 - Semis ou plants (H<1,5 m)
- GP-G - Gaulis feuillus (3m<H<8m)
- GP-P - Perchis feuillus (H>8m, jusqu'à E1)
- JF - Jeune futaie (E1 jusqu'à 25 cm)
- PB - Peuplement irrégulier feuillu - à dominante Petits Bois
- PB-BM - Peuplement irrégulier feuillu - Mélange Petits Bois-Bois Moyens
- PB-GB - Peuplement irrégulier feuillu - Mélange Petits Bois-Gros Bois
- BM - Peuplement irrégulier feuillu - à dominante Bois moyens
- BM-GB - Peuplement irrégulier feuillu - Mélange Bois Moyens - Gros Bois
- GB - Peuplement irrégulier feuillu - à dominante Gros Bois
- GB-TGB - Peuplement irrégulier feuillu - Mélange Gros Bois - Très Gros Bois
- IR - Irrégulier type
- EMP - Emprise de concession d'ouvrage

**Forêt Communale de
Onans**

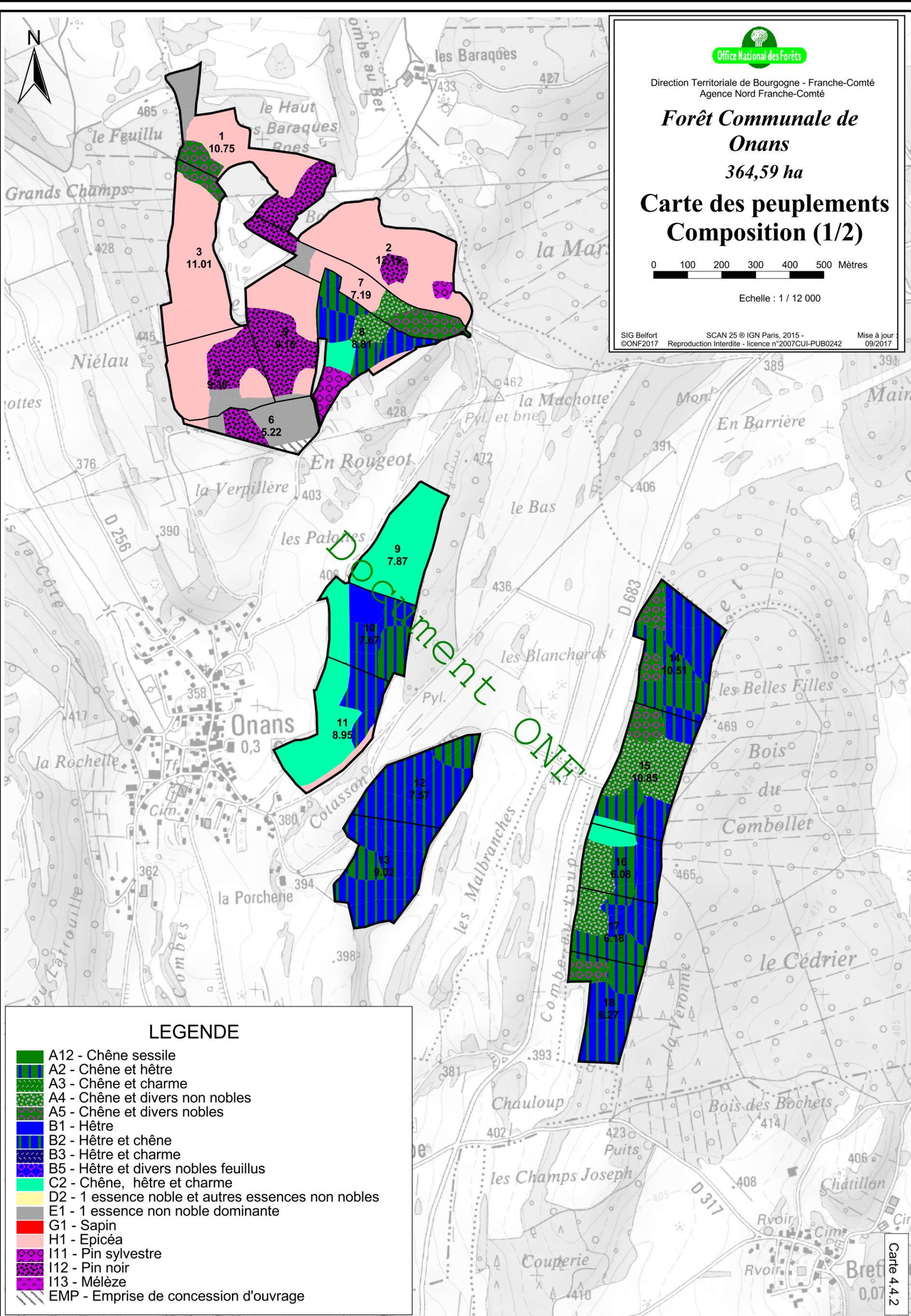
364,59 ha

**Carte des peuplements
Composition (1/2)**

0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 12 000

SIG Belfort SCAN 25 © IGN Paris, 2015 - Mise à jour : 09/2017
©ONF2017 Reproduction Interdite - licence n°2007CUI-PUB0242



LEGENDE

- A12 - Chêne sessile
- A2 - Chêne et hêtre
- A3 - Chêne et charme
- A4 - Chêne et divers non nobles
- A5 - Chêne et divers nobles
- B1 - Hêtre
- B2 - Hêtre et chêne
- B3 - Hêtre et charme
- B5 - Hêtre et divers nobles feuillus
- C2 - Chêne, hêtre et charme
- D2 - 1 essence noble et autres essences non nobles
- E1 - 1 essence non noble dominante
- G1 - Sapin
- H1 - Epicéa
- I11 - Pin sylvestre
- I12 - Pin noir
- I13 - Mélèze
- EMP - Emprise de concession d'ouvrage



Direction Territoriale de Bourgogne - Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Forêt Communale de Onans

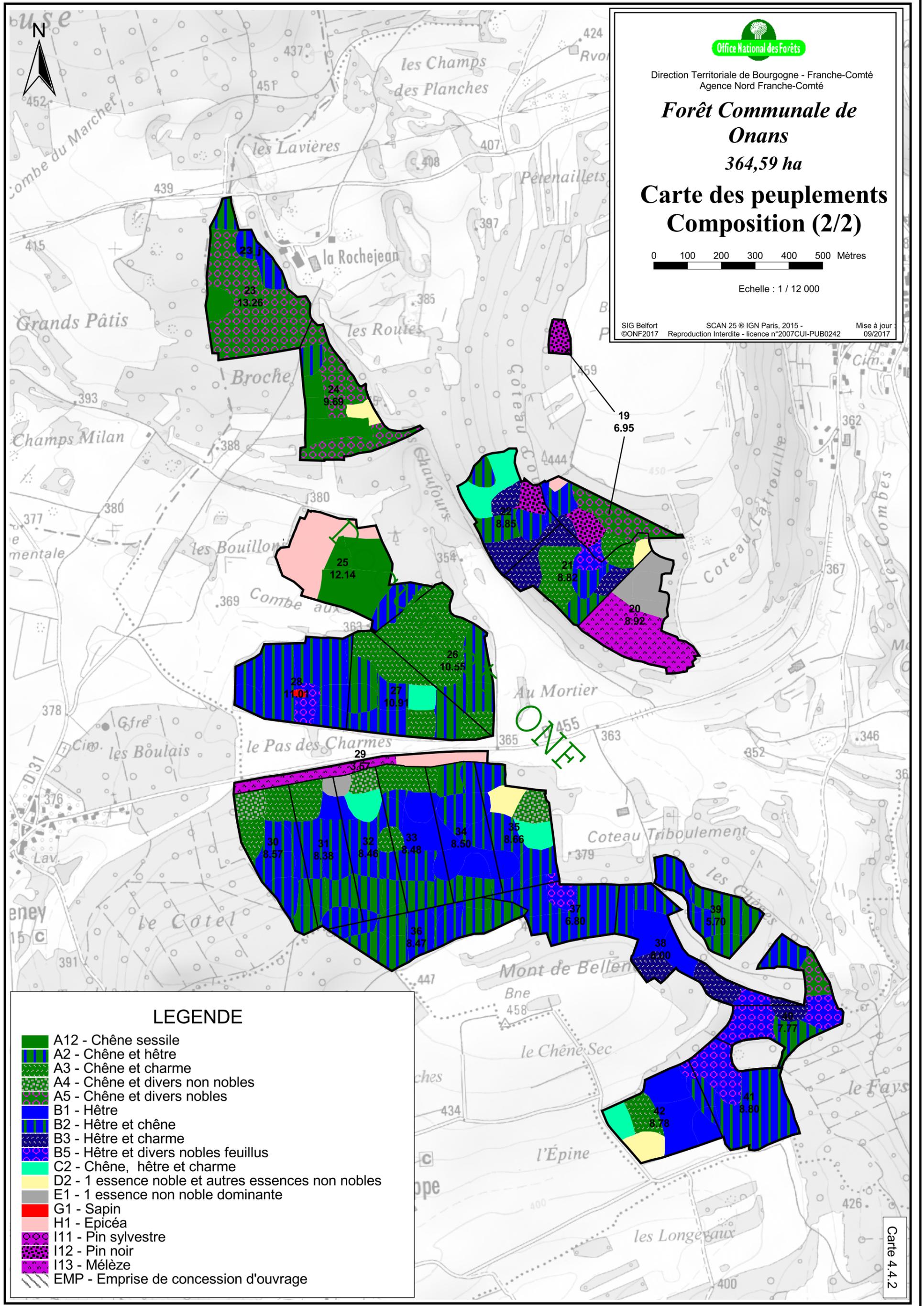
364,59 ha

Carte des peuplements Composition (2/2)

0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 12 000

SIG Belfort ©ONF2017 SCAN 25 © IGN Paris, 2015 - Mise à jour : 09/2017
Reproduction Interdite - licence n°2007CUI-PUB0242



LEGENDE

- A12 - Chêne sessile
- A2 - Chêne et hêtre
- A3 - Chêne et charme
- A4 - Chêne et divers non nobles
- A5 - Chêne et divers nobles
- B1 - Hêtre
- B2 - Hêtre et chêne
- B3 - Hêtre et charme
- B5 - Hêtre et divers nobles feuillus
- C2 - Chêne, hêtre et charme
- D2 - 1 essence noble et autres essences non nobles
- E1 - 1 essence non noble dominante
- G1 - Sapin
- H1 - Epicéa
- I11 - Pin sylvestre
- I12 - Pin noir
- I13 - Mélèze
- EMP - Emprise de concession d'ouvrage

Forêt Communale de Onans

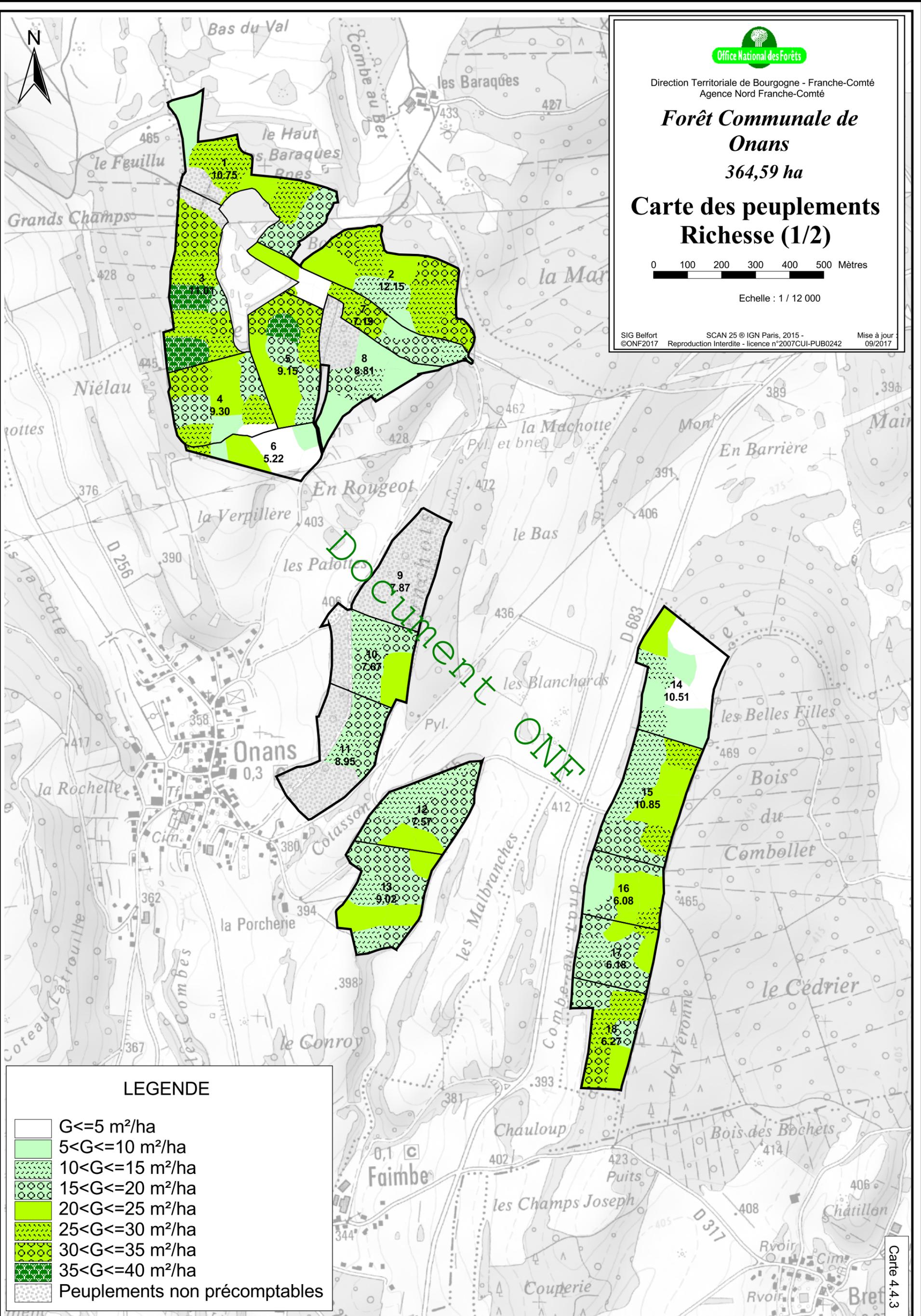
364,59 ha

Carte des peuplements Richesse (1/2)

0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 12 000

SIG Belfort ©ONF2017 SCAN 25 © IGN Paris, 2015 - Mise à jour : 09/2017
Reproduction Interdite - licence n°2007CUI-PUB0242



LEGENDE

	$G \leq 5 \text{ m}^2/\text{ha}$
	$5 < G \leq 10 \text{ m}^2/\text{ha}$
	$10 < G \leq 15 \text{ m}^2/\text{ha}$
	$15 < G \leq 20 \text{ m}^2/\text{ha}$
	$20 < G \leq 25 \text{ m}^2/\text{ha}$
	$25 < G \leq 30 \text{ m}^2/\text{ha}$
	$30 < G \leq 35 \text{ m}^2/\text{ha}$
	$35 < G \leq 40 \text{ m}^2/\text{ha}$
	Peuplements non précomptables



Direction Territoriale de Bourgogne - Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Forêt Communale de Onans

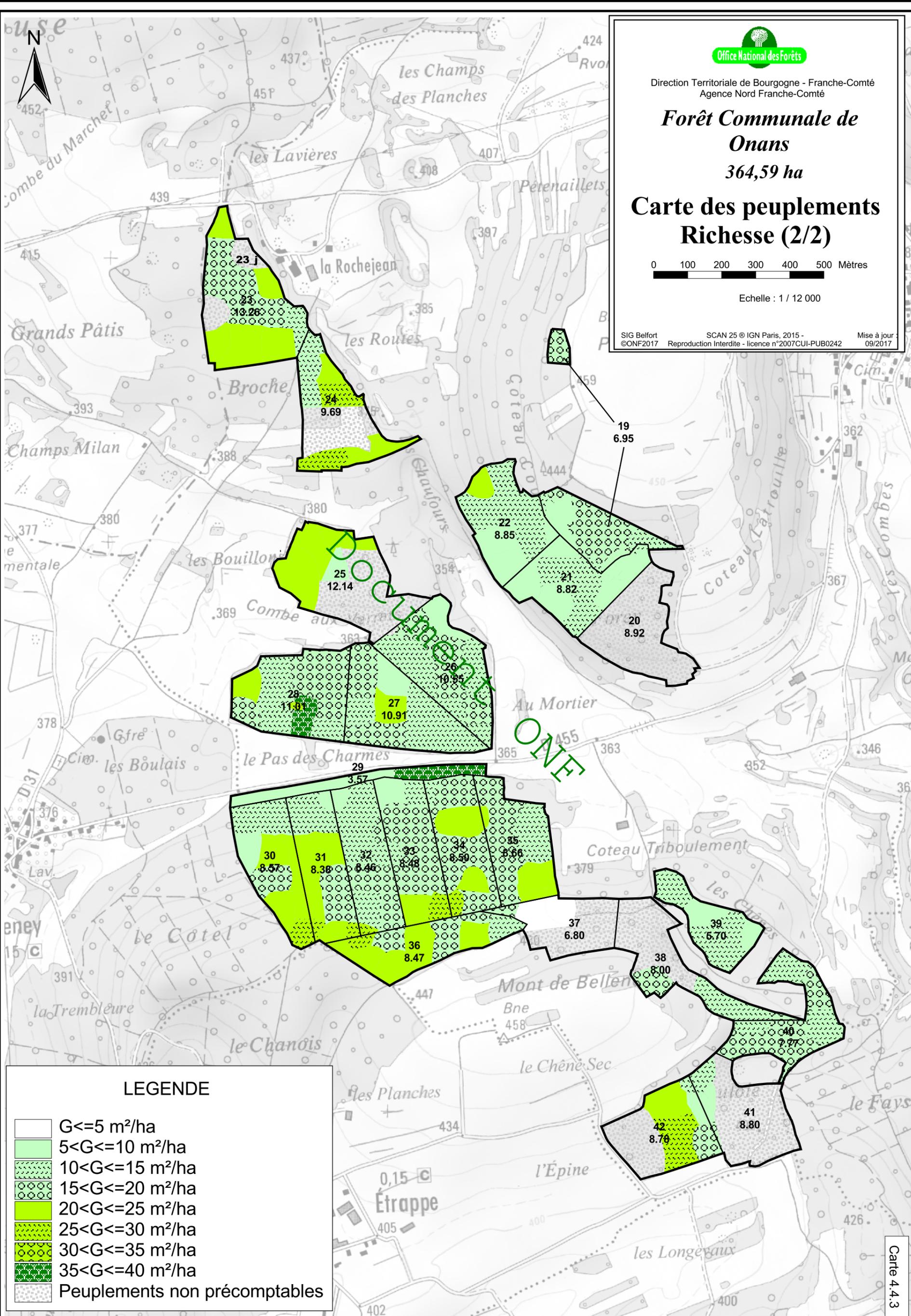
364,59 ha

Carte des peuplements Richesse (2/2)

0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 12 000

SIG Belfort ©ONF2017 SCAN 25 © IGN Paris, 2015 - Mise à jour : 09/2017
Reproduction Interdite - licence n°2007CUI-PUB0242



LEGENDE

	$G \leq 5 \text{ m}^2/\text{ha}$
	$5 < G \leq 10 \text{ m}^2/\text{ha}$
	$10 < G \leq 15 \text{ m}^2/\text{ha}$
	$15 < G \leq 20 \text{ m}^2/\text{ha}$
	$20 < G \leq 25 \text{ m}^2/\text{ha}$
	$25 < G \leq 30 \text{ m}^2/\text{ha}$
	$30 < G \leq 35 \text{ m}^2/\text{ha}$
	$35 < G \leq 40 \text{ m}^2/\text{ha}$
	Peuplements non précomptables



Direction Territoriale de Bourgogne - Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Forêt Communale de Onans

364,59 ha

Carte d'aménagement (2/2)

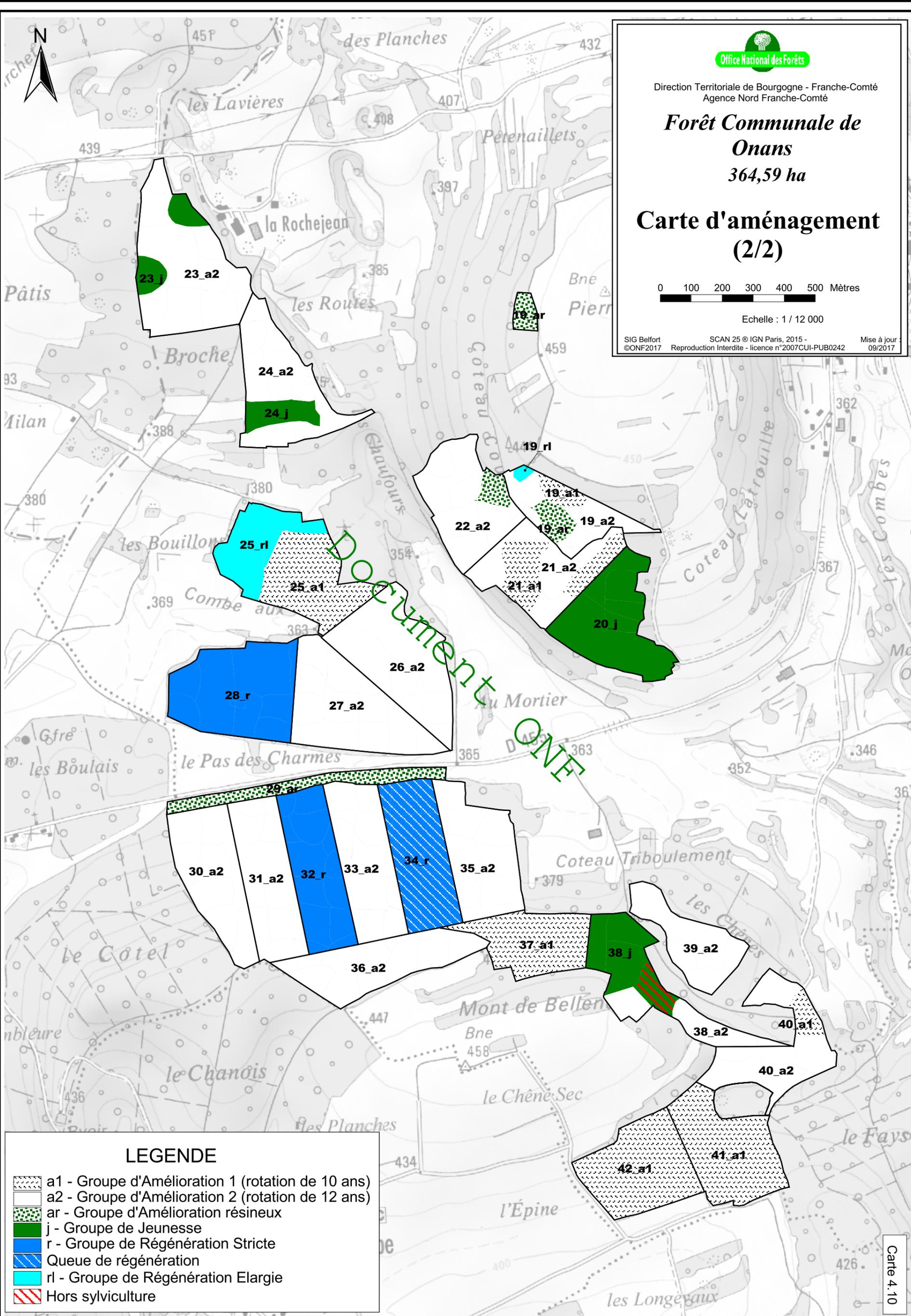
0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 12 000

SIG Belfort
©ONF2017

SCAN 25 © IGN Paris, 2015 -
Reproduction Interdite - licence n°2007CUI-PUB0242

Mise à jour :
09/2017



LEGENDE

- a1 - Groupe d'Amélioration 1 (rotation de 10 ans)
- a2 - Groupe d'Amélioration 2 (rotation de 12 ans)
- ar - Groupe d'Amélioration résineux
- j - Groupe de Jeunesse
- r - Groupe de Régénération Stricte
- Queue de régénération
- rl - Groupe de Régénération Elargie
- Hors sylviculture



Direction Territoriale de Bourgogne - Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Forêt Communale de Onans

364,59 ha

Carte de la desserte et des équipements (1/2)

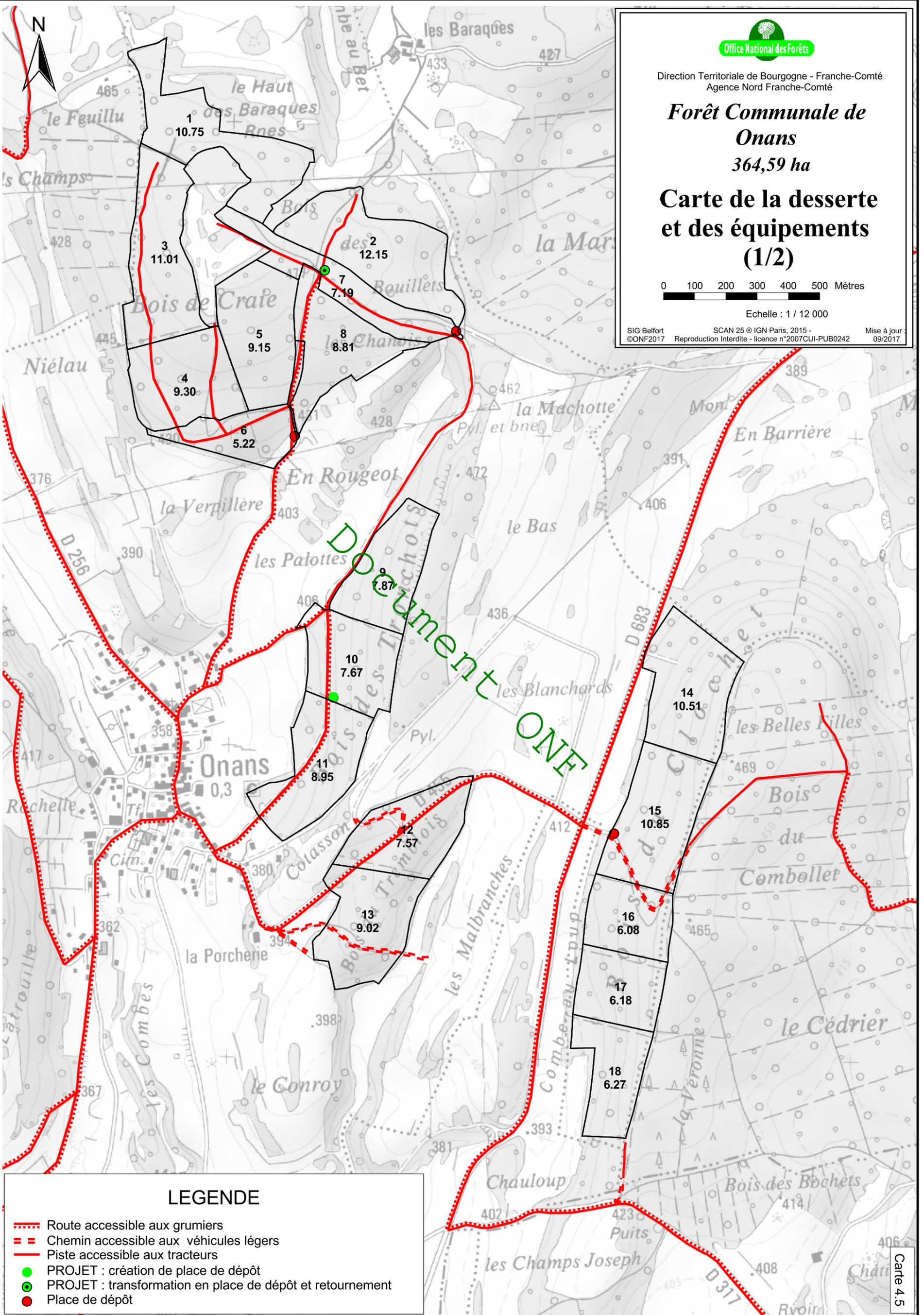
0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 12 000

SIG Belfort
©ONF2017

SCAN 25 © IGN Paris, 2015 -
Reproduction Interdite - licence n°2007CUI-PUB0242

Mise à jour :
09/2017



LEGENDE

- Route accessible aux grumiers
- Chemin accessible aux véhicules légers
- Piste accessible aux tracteurs
- PROJET : création de place de dépôt
- PROJET : transformation en place de dépôt et retournement
- Place de dépôt



Direction Territoriale de Bourgogne - Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Forêt Communale de Onans

364,59 ha

Carte de la desserte et des équipements (2/2)

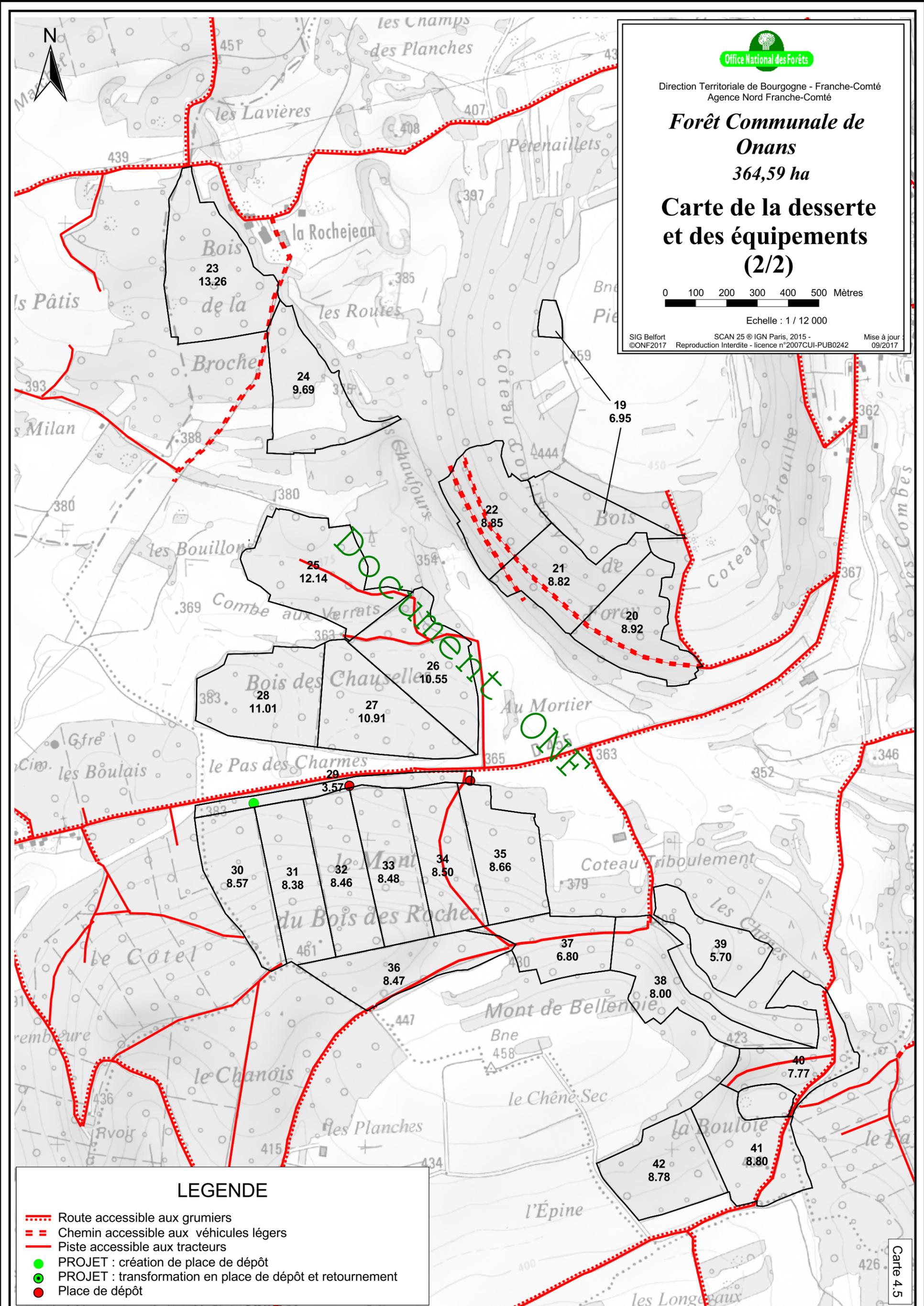
0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 12 000

SIG Belfort
©ONF2017

SCAN 25 © IGN Paris, 2015 -
Reproduction Interdite - licence n°2007CUI-PUB0242

Mise à jour :
09/2017



LEGENDE

- Route accessible aux grumiers
- Chemin accessible aux véhicules légers
- Piste accessible aux tracteurs
- PROJET : création de place de dépôt
- PROJET : transformation en place de dépôt et retournement
- Place de dépôt

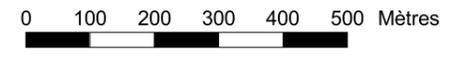


Direction Territoriale de Bourgogne - Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Forêt Communale de Onans

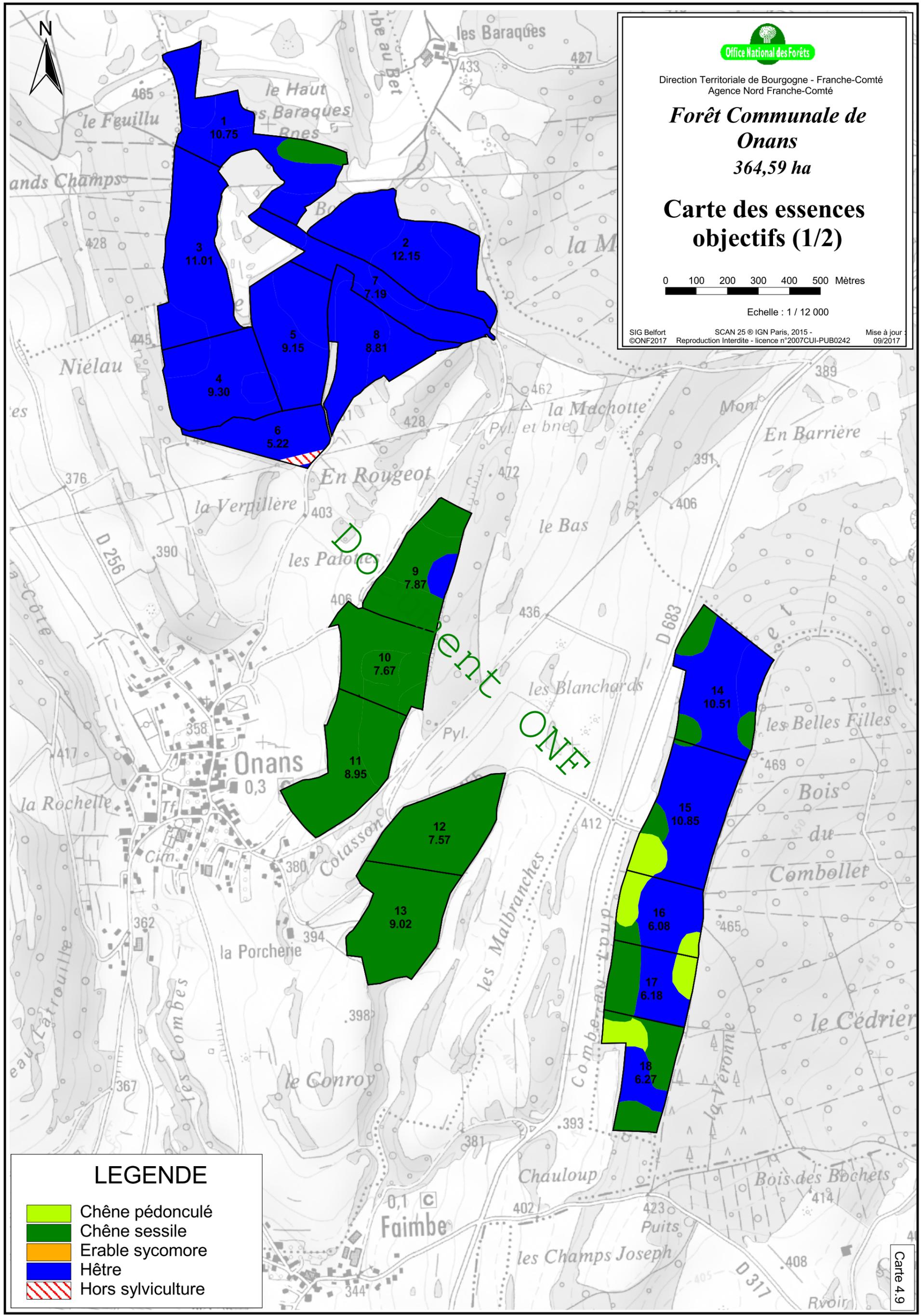
364,59 ha

Carte des essences objectifs (1/2)



Echelle : 1 / 12 000

SIG Belfort ©ONF2017 SCAN 25 © IGN Paris, 2015 - Reproduction Interdite - licence n°2007CUI-PUB0242 Mise à jour : 09/2017



LEGENDE

-  Chêne pédonculé
-  Chêne sessile
-  Erable sycomore
-  Hêtre
-  Hors sylviculture



Direction Territoriale de Bourgogne - Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Forêt Communale de Onans

364,59 ha

Carte des essences objectifs (2/2)

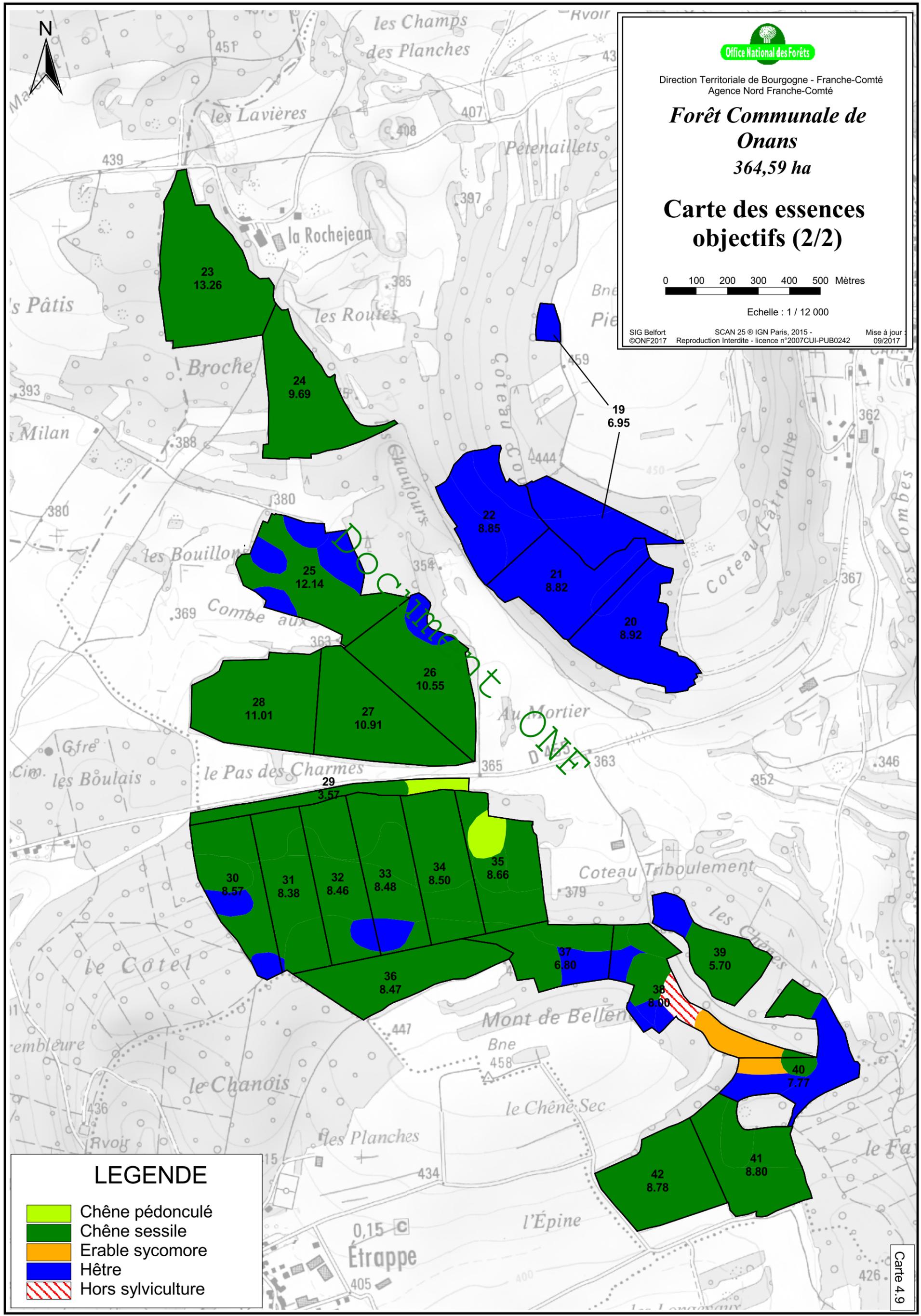
0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 12 000

SIG Belfort
©ONF2017

SCAN 25 © IGN Paris, 2015 -
Reproduction Interdite - licence n°2007CUI-PUB0242

Mise à jour :
09/2017



LEGENDE

- Chêne pédonculé
- Chêne sessile
- Erable sycomore
- Hêtre
- Hors sylviculture